

PARAISSANT
TOUS LES
SAMEDIS
•
P R I X :
QUATRE FRANCS

La Revue de l'Écran
ORGANE D'INFORMATION ET
D'OPINION CORPORATIVES
L'EFFORT
CINÉMATOGRAPHIQUE
REVUS

N° 274
4 Mars
1939
12^{me} ANNÉE

Hollywood

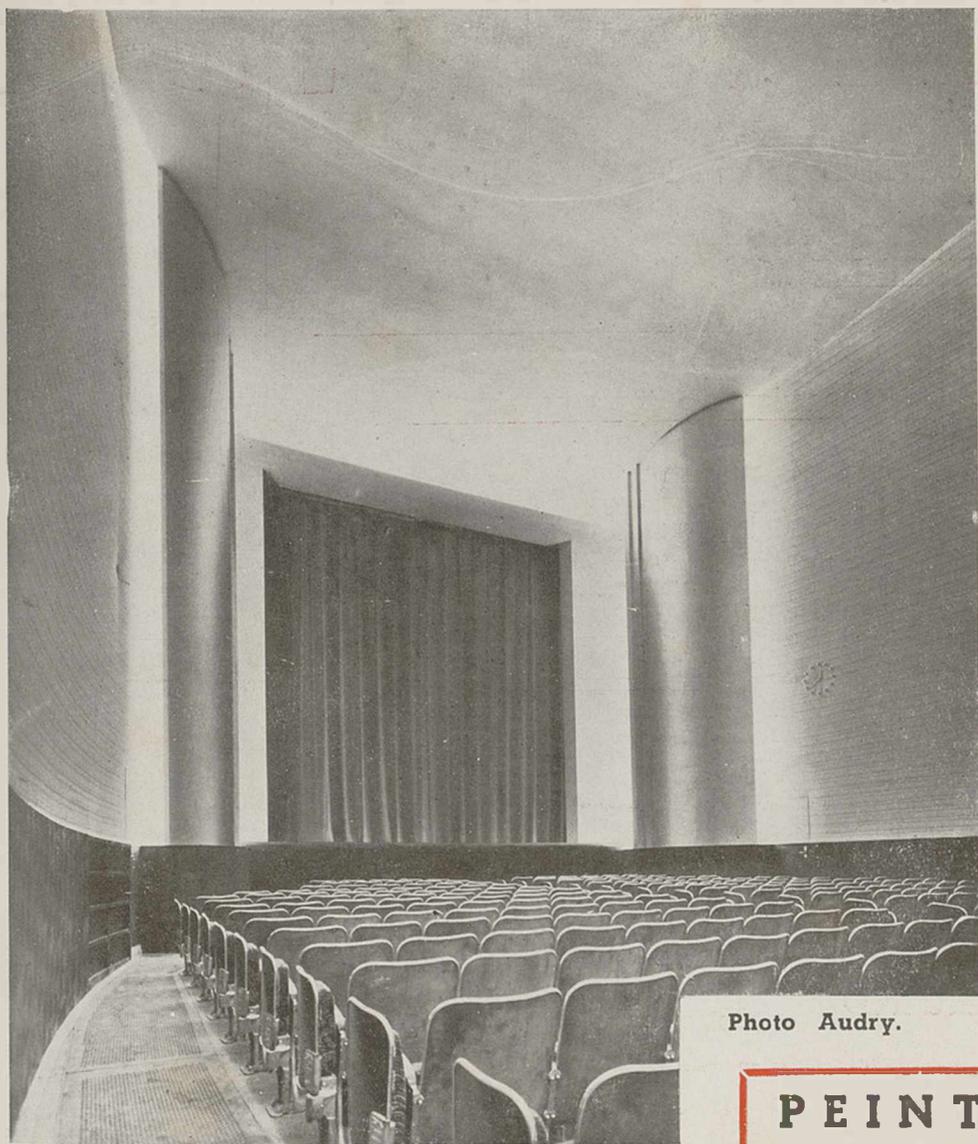


Photo Audry.

E. CHIRIÉ. architecte.

PEINTURE
TENTURES
MURALES
DÉCORATION

est
décoré
par

ALTIERI
FRÈRES

ALTIERI FRÈRES

21, Rue Montgrand, 21 - MARSEILLE - Tél. D. 33 - 18

Un succès de Programmation !

FERNANDEL

dans son meilleur Film

RAPHAEL le TATOUÉ

passera au

CAPITOLE à MARSEILLE du 9 au 22 Mars
pendant 15 jours consécutifs.

CASINO à TOULON du 2 au 15 Mars
pendant 15 jours consécutifs.

ROYAL à BEZIERS du 2 au 8 Mars

CAPITOLE à AVIGNON du 16 au 22 Mars

COLISEE à NIMES du 16 au 22 Mars

TRIANON à SETE du 7 au 13 Avril

REX à AIX du 13 au 19 Mars

GRAND CASINO à HYERES du 13 au 19 Mars

GRAND CASINO à ALES du 30 Mars au 6 Avril

KURSAAL à NARBONNE du 3 au 10 Avril

MODERN à LA GRAND COMBE du 6 au 12 Avril



CONTRASTE

1900

1939



pays a subi une révolution complète,
bouleversement total de mœurs et de
mœurs... Là, se déroule l'action du film...

GR
104
RÉ
44
RÉ
60



L'ESCLAVE BLANCHE

RICHMAN

VIVIANE ROMANCE
JOHN LODGE
dans
Un film de MARC SORKIN
Supervisé par G. W. PABST

L'ESCLAVE BLANCHE

avec
D A L I O
MILA PARELY, PAULETTE PAX, LUPOVICI
SYLVIE, LOUISE CARLETTI, SATURNIN FABRE
Directeur de Production C. GEFTMAN
Production ROMAIN PINÈS

GRANDE REGION PARISIENNE
DISTRIBUTEURS ASSOCIÉS
Avenue des Champs-Élysées, 104
PARIS

REGION DE MARSEILLE
GUY MAIA FILM
Boulevard Longchamp - MARSEILLE

REGION DE LYON
EMPIRE FILM
rue Victor-Hugo - LYON

LUCIA
LUCIA

RÉGION DE BORDEAUX
"LES FILMS FERNAND WEILL"
38, rue D'Alsace - BORDEAUX

RÉGION D'ALSACE - LORRAINE
"ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE
RHIN ET MOSELLE"
6, rue de la République - COCUMAR

BELGIQUE
FILMAVOX
26, rue Dupont - BRUXELLES

La Revue de l'Écran

ORGANE D'INFORMATION ET
D'OPINION CORPORATIVES

ET L'EFFORT
CINÉMATOGRAPHIQUE
REUNIS

Directeur-Rédacteur en Chef: **André de MASINI** Directeur Technique: **C. SARNETTE**
49, Rue Edmond-Rostand — MARSEILLE — Téléph. : Garibaldi 26-82
ABONNEMENTS - L'AN : FRANCE 40 FRANCS - ÉTRANGER 60 FRANCS — R. C. Marseille 76.236
12^{me} ANNÉE - N° 274 TOUS LES SAMEDIS 4 MARS 1939

ACTUALITÉS

Ainsi donc, l'industrie cinématographique a un mois devant elle pour mettre de l'ordre dans ses affaires, ou tout au moins pour donner une impression spectaculaire de l'intention qu'elle a d'y mettre de l'ordre. Car je ne pense vraiment pas qu'elle puisse résoudre en un mois, même une faible partie des problèmes qui la tracassent depuis tant d'années.

Côté exploitation, nous voyons que les efforts demandés par le Gouvernement portent sur trois points : augmentation du prix des places, perfectionnement du contrôle des recettes, réglementation de la création de nouvelles salles.

Nous avons dit maintes fois ce que nous pensions de l'augmentation du prix des places. Le cinéma est essentiellement une distraction populaire et le standard de vie du travailleur français est actuellement trop bas pour que l'on puisse accroître le prix des places sans danger. Solution de paresse, l'augmentation prévue, si elle est appliquée avec discernement, ne réduira sans doute pas le total des rentrées. Mais il serait fou de penser que celui-ci va se trouver sensiblement augmenté. Et, comme toute notre économie tourne dans un cercle vicieux, rien n'empêchera le problème de se poser à nouveau, chaque fois d'une manière plus grave jusqu'à un dénouement qu'il est aisé de prévoir. Il est vrai que d'ici là, l'industrie cinématographique n'étant pas, tant s'en faut, la plus atteinte, on se sera peut-être décidé à faire du « neuf », pour nous comme pour les autres.



Raimu dans Noix de Coco

Je ne vois pas très bien en quoi on peut moderniser le contrôle des recettes, dans le cadre de la corporation. Ce contrôle, relativement aisé dans les grands centres, devient uniquement une question de confiance et de bonne foi, dès que l'on aborde les salles moyennes ou situées dans des villes éloignées, et surtout dès qu'il s'agit de petites exploitations admises par les Indirectes à bénéficier du forfait. Il semble, puisque c'est avant tout des taxes qu'il s'agit, que ce soit à l'Administration d'organiser ce perfectionnement et non à nous-mêmes. Veut-on parler de ce fameux Billet d'Etat, ou d'une perception directe du pourcentage revenant à la distribution, par les services qui encaissent déjà les taxes ? Ceci me paraît être une autre face de la question, puisque cela n'intéresse qu'indirectement les relations du fisc avec les cinémas. Mais puisque j'ai effleuré le sujet je dois dire que cette mesure ne devrait contrarier en rien l'exploitant de bonne foi, qui n'est pas, que je sache, un oiseau rare dans notre corporation. Pourtant les directeurs ont toujours réagi avec violence contre cette idée, et parlent de supprimer tout minimum garanti. Et cela serait assez grave pour la distribution, car, si la location sans minimum me paraît la seule équitable dans le cas d'un exploitant qui défend le film qu'il a traité avec bonne

volonté et compétence, il n'en reste pas moins que la garantie (ou le forcé) sont la seule sauvegarde du loueur vis à vis du directeur peu consciencieux, incapable ou novice, qui ne saura pas, ou ne voudra pas se donner la peine d'exploiter un film sur lequel production et distribution ont misé gros.

Reste la question de la limitation des nouvelles salles. On sait que nous ne sommes pas ici partisans de cette limitation, et l'on sait aussi pourquoi, puisque nous nous en sommes longuement expliqués. Mais il est évident qu'une commission compétente, qui ne serait pas uniquement formée d'éléments opposés par définition à la création de concurrences nouvelles, pourrait utilement prévenir certains abus. Et elle trouverait sa véritable utilité si, au lieu d'endiguer purement et simplement les efforts nouveaux, elle s'appliquait à les canaliser, et à étudier avec les intéressés la possibilité de création de salles nouvelles en des lieux où le besoin s'en fait réellement sentir.

Il ne serait, non plus, pas mauvais que cette commission, ou une commission connexe, eût pour objet d'examiner, en même temps que les possibilités de création de salles nouvelles, les capacités matérielles et techniques de leurs créateurs. Et, s'il n'était pas dans son pouvoir d'interdire formellement à certains imprudents de se lancer dans l'aventure cinématographique, souvent pourrait-elle les dissuader amicalement de risquer dans notre industrie les quelques dizaines ou centaines de milliers de francs amassés dans l'épicerie, dans la droguerie ou dans le commerce de vins. Ceci autant parce que le cinéma est maintenant un métier qu'il faut connaître, que parce qu'il est un art, et un moyen d'éducation des masses.



Michèle Morgan dans L'Entraîneuse

4

Cette idée s'imposait fortement à mon esprit, l'autre jour, alors que j'écoutais les doléances d'un jeune homme, du reste fort aimable, et parfaitement inconscient, qui venait de rouvrir, dans une sous-préfecture de notre région, une salle depuis longtemps fermée.

Ce jeune homme avait traité un grand film en couleurs, et en avait rayé certaines parties dans ses appareils. La maison éditrice lui avait adressé pour les dégâts une facture qu'il estimait abusive, et il était venu me consulter sur les moyens possibles de le tirer de ce mauvais pas.

Et au cours de la conversation, j'appris que notre novice (qui avait pourtant déjà exploité ailleurs) ne savait pas qu'une copie en couleurs représente un prix qui justifie de la part de celui qui la passe quelques précautions élémentaires, en l'occurrence un appareil qui ne raye pas la pellicule ; n'était pas assuré « tous risques films » ; ignorait non seulement le contenu du contrat-type (ce qui n'est pas nécessaire, il suffit de l'avoir, et de le consulter) mais encore l'existence de ce contrat-type, pourtant signalée sur le contrat qu'il avait signé ; enfin n'adhérait à aucun groupement susceptible de provoquer un arbitrage.

Et ce jeune homme s'indignait d'un état de chose susceptible de décourager les jeunes activités prêtes à se mettre au service du cinéma. Je lui répliquai justement qu'une des plaies dont souffre le cinéma était dans la parfaite méconnaissance et dans l'inconscience de nombre de gens qui se mêlent d'en faire, et notre homme s'en fût, visiblement déçu.

Ce cas — et je le répète, il ne s'agissait pas absolument en fait d'un novice — n'illustre-t-il pas clairement l'utilité de la commission dont je souhaite, sans grand espoir, la création ?

Je vois que ces digressions sur l'exploitation m'ont entraîné plus loin que je ne pensais. Je viens de lire, dans les pages techniques du dernier numéro de la *Cinéma*, un article extrêmement intéressant, qui me fournira, la semaine prochaine, des bases solides pour quelques considérations sur la partie production.

A. DE MASINI.

LA 3^{me} FÊTE
de L'AMICALE des REPRÉSENTANTS
AURA LIEU
MARDI 14 MARS à 19 h. 30
AUX SALONS MASSILIA
BANQUET — BAL
ATTRACTIONS
COTILLON — SURPRISES
RETENEZ VOS PLACES !



FERNANDEL

UN FILM DE CHRISTIAN JAQUE.

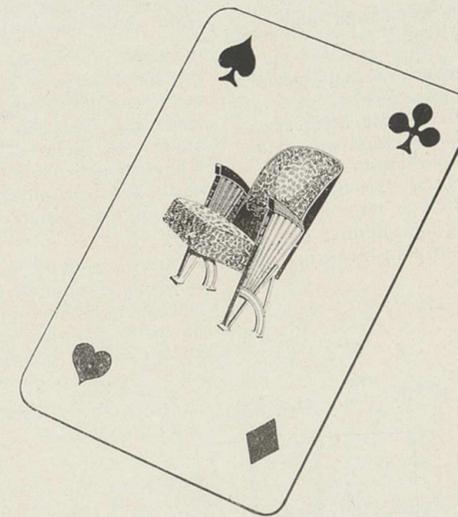
dans **RAPHAËL LE TATOUÉ**

(C'ÉTAIT MOI)

Hollywood

JOUE
et
GAGNE...

Son Atout Fauteuil ?



C'est naturellement

LE FAUTEUIL RADIUS

Fabrication S. C. O. D. A.

ETS RADIUS

130, Boul. Longchamp - MARSEILLE
Téléph. National 38-16 et 38-17

NOUVELLE SALLE, VIEILLE CONNAISSANCE

Il n'est pas question de faire des présentations ; tout le monde peut dire à la nouvelle venue : « Je vous ai bien connue lorsque vous étiez le *Régent*, mais si l'on ajoute comme l'on dit aux enfants qui deviennent grands « Vous n'avez pas changé », ce sera parfaitement faux, car *Hollywood* est aussi loin de l'ancien *Régent* que papillon de la chenille. Tout a été reconstruit, conçu à nouveau ; tout jusqu'aux fondations. MM. Gardanne et Garnier en utilisant les données de leur ancien établissement, ont chargé leur architecte, M. E. Chirié, de trouver une solution nouvelle... et ce fut *Hollywood*.

Cette salle reste fidèle à une politique chère à M. Garnier qui est d'ouvrir sur deux rues, appliquant cet adage, que le public est proportionnel aux nombres d'entrées indépendantes. Deux entrées, avec chacune leur façade, drainent deux publics pour une seule salle. L'efficacité de ce principe s'était déjà prouvée au *Rex*, elle s'affirme ici.

L'entrée Rue du Jeune Anacharsis, retrouve tous les anciens habitués, clientèle régulière, fidèle qui forme pour une exploitation une base stable de prévisions.

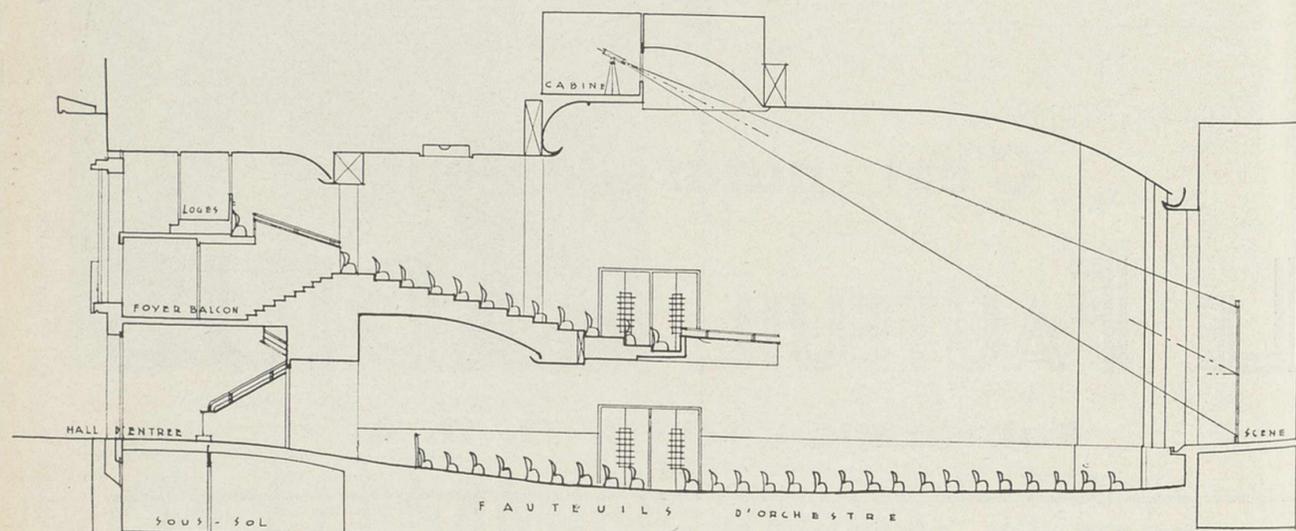
Rue Saint Ferréol le hall d'entrée, ouvert, accueillant avec son bar indépendant attire et entraîne le passant qui de plus en plus prend goût, reprend goût à cette artère, aussi vivante ou peu s'en faut, que la Canebière et aussi fréquentée par le touriste. La formule d'exploitation : Permanent avec programme de première classe, premières visions ou grosses reprises, est celle qui était la plus conforme à cette politique architecturale et géographique, si l'on peut dire. Du reste si l'on regarde sur un plan les deux

établissements de M. Garnier on remarque qu'ils forment un véritable barrage en travers du centre de la ville. Ce n'est pas là l'effet du hasard mais bien le résultat d'une longue expérience et d'une parfaite connaissance des tendances naturelles de ce public marseillais difficile et passionnant entre tous.

Quelques études brèves vous résumeront les nombreuses innovations que comportent *Hollywood* et qui sont caractéristique de l'esprit de recherches qui présida à sa conception et domine son exploitation, comme par exemple celle idée de mettre la cabine dans le plafond, gain de place considérable et en somme conception très « cinéma » de l'architecture, alors que l'on était resté bien souvent à la formule issue de la salle de théâtre modifiée, dont la loge de face avait été mobilisée pour la projection. D'ailleurs ce domaine n'est guère le mien. Je ferais mieux de laisser l'auteur lui même expliquer *Hollywood*.

Le *Régent* est mort... Vive *Hollywood* !...

R. M. ARLAUD.



C O U P E L O N G I T U D I N A L E

... HOLLYWOOD

Le public a pu être étonné de la façon dont avait été conçue l'entrée du *Hollywood* par la rue St-Ferréol. Pourquoi, en effet, cette descente, ces foyers de hauteurs différentes, pourquoi ne pas avoir construit un foyer imposant d'une très grande hauteur de plafond et continuant la hauteur prévue dans le hall d'entrée ?

La raison de tout ceci est que les nouvelles constructions de la rue St-Ferréol avaient comme but principal l'extension de la Banque Ottomane, propriétaire de l'immeuble voisin et de celui dans lequel a été créée la nouvelle sortie de l'ancien *Régent*.

En effet, la Banque Ottomane telle qu'elle avait été construite en 1932 et telle qu'elle existait encore jusqu'au mois de Juillet 1938 n'était pas complète, il lui manquait une aile, construction qu'elle n'avait pu réaliser par suite de l'impossibilité dans laquelle elle avait été de faire évacuer ses locataires lors de ses grands travaux de construction en 1932.

Pour comprendre la conception des foyers du *Régent* il faudrait voir les plans d'ensemble de la Banque Ottomane, on s'apercevrait alors que le hall de cette banque et ses bureaux du rez-de-chaussée passent au-dessus du foyer dans lequel se trouve le bar ; que le 1^{er} étage est occupé par des locaux de comptabilité et que par conséquent l'étude du foyer du *Hollywood* s'est trouvée devant un programme rigoureusement établi auquel aucune dérogation ou amélioration ne pouvait être apportée.

En façade, notamment, il fallait continuer la colonnade et la façade en marbre et granit de la Banque, la partie de façade réservée au *Hollywood* n'étant au fond qu'un trou et non une façade décorative ou publicitaire ; la différence de niveau était imposée afin de permettre le passage des spectateurs sous le hall du rez-de-chaussée de la Banque.

Des cours donnant la lumière et l'aération devaient être réservées d'autre part, afin d'éclairer les divers bureaux de la Banque Ottomane.

Toutes ces considérations ont nécessité une composition excessivement libre avec des formes inusitées et avec une décoration très claire et très moderne, c'était le seul moyen de démolir la barrière intangible devant laquelle le *Hollywood* se trouvait.

Côté Anacharsis, tout a été sacrifié à la salle, la nouvelle exploitation permanente et la création du foyer rue St-Ferréol pouvait permettre la suppression maxima de tous dégagements ou foyers non indispensables.

La scène a été placée à l'emplacement occupée anciennement par la cabine, un grand balcon a été créé, les places extrêmes de ce balcon et les loges touchent même la façade rue du Jeune Anacharsis. Pour permettre l'exécution de ce projet, il fallait littéralement faire le vide de la salle et supprimer tous les murs de façade postérieure ou tous murs de refend existant dans l'immeuble.

Les principaux travaux du *Hollywood* ont été des travaux en sous-cœuvres de façon à porter, par de grandes poutres, toutes les constructions existant au-dessus, en un mot la totalité de l'immeuble.

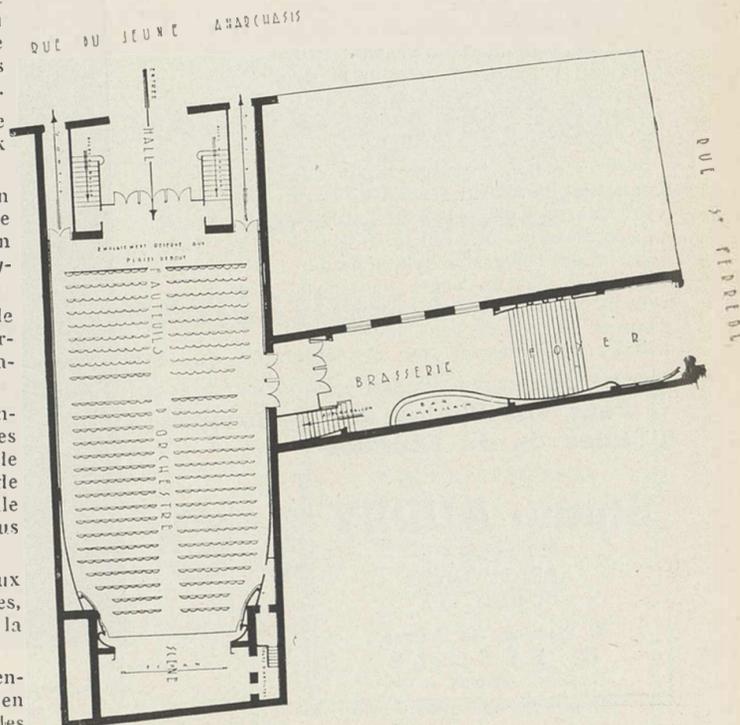
Il a fallu aussi, par suite des nouvelles charges concentrées créées par ces ouvrages, renforcer par des pieux en béton armé les anciennes fondations et en créer de nouvelles

excessivement sérieuses. On est arrivé ainsi à créer une salle s'adaptant admirablement au spectacle permanent par son entrée rue St-Ferréol et sa sortie rue du Jeune Anacharsis, par la création d'un courant de circulation unique ; et de l'ancien *Régent* contenant 700 places, on est arrivé à créer une salle pouvant recevoir jusqu'à 1.200 spectateurs répartis en : 400 fauteuils de balcon et loges, 800 fauteuils d'orchestre.

Le chantier a commencé au début du mois d'août et a duré six mois, temps record pour des travaux de cette importance et montant à un chiffre très élevé. Grâce à la collaboration effective des entrepreneurs, des ouvriers, et l'Inspection du Travail, des dérogations ont pu être obtenues afin de travailler en double équipe 16 heures par jour et afin d'activer au maximum l'exécution des travaux.

Les murs de la salle sont recouverts de tenture paille avec grandes rayures horizontales ; les fauteuils sont havane foncé. Le rideau de scène est chaudron et forme une tache riche et imposante sur l'ensemble très clair ; les soubassements et tapis sont tête de nègre, des balustrades sont soulignées par un vert jade laqué ; les foyers sont beiges très clairs et sont simplement soutachés par des rampes ou mains courantes laquées vert.

Eugène CHIRIÉ
Architecte diplômé
par le Gouvernement.



DE LA DÉCORATION

Nous avons eu récemment l'occasion, lors de l'inauguration de Cinevog de signaler le principe de décoration adopté par la Maison Altieri Frères, qui utilisa la tenture d'ameublement pour tapisser la salle. La réussite totale de cette innovation, confirma M. Chirié, s'il en était besoin, dans son projet de faire tendre d'étoffe sa nouvelle salle.

En s'adressant à Altieri, il consacrait cette maison qui peut dorénavant se considérer comme la grande spécialiste de la tenture murale appliquée en dimensions inusitées jusqu'alors.

M. Chirié créa un dessin qui s'accordait parfaitement avec les lignes simples de Hollywood et qui en soulignait les proportions. Il voulut une matière pleine au gros grain éraillé et dont la trame irrégulière formerait le dessin et accrocherait la lumière.

Ce dessin fut confié à l'une des premières maisons de tissage de France. Cette tenture spécialement exécutée est donc rigoureusement unique et originale. Les murs en furent entièrement recouverts et il est vraisemblable que l'effet obtenu va créer une véritable mode nouvelle pour les salles luxueuses. Nous ne reviendrons pas sur les questions pratiques de la tenture murale que l'on a maintenant appris à connaître : salle naturellement plus isolée, plus sourde aussi évitant toute surprise dans les calculs de correction acoustique.

Pour l'instant ne considérons que la question purement décorative. Dans cette masse bistrée et pour la faire mieux ressortir, M. Chirié fidèle à cette loi des contrastes qu'il aime tant manier — chacun pense au rideau rose du Madeleine qui fait chanter les gammes de l'eu de l'ensemble — fit peindre les portes en tête de nègre

très soutenu, assorti à la couleur des fauteuils et fit encadrer ces panneaux d'une laque verte et blanche. Beau travail d'ébénisterie peinte que des spécialistes avèrent « repéré » le jour de l'inauguration.

Quant aux deux portants incurvés encadrant l'écran il furent couverts d'or par projection; étudier la valeur technique de ce travail nous entraînerait trop loin et dépasserait le cadre d'une rapide étude.

Avec le hall d'entrée clair et le bar vert et blanc — innovation — le « Chantier Altieri » à Hollywood, devient une véritable démonstration d'art décoratif appliqué au bâtiment.

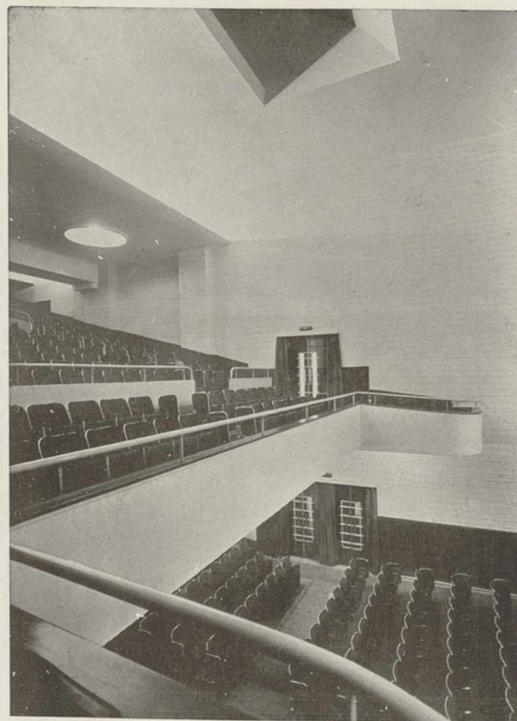
Lors de la présentation - visite qui eut lieu le matin de l'inauguration, comme nous regardions les ouvriers qui s'effarient encore et terminaient les mains courantes laquées de l'escalier, un homme du métier nous fit remarquer un détail qui évidemment nous échappait à nous qui ne sommes « pas du métier ». Les tubes creux qui

forment balustrade se terminent en volutes contribuant de la sorte à donner une légèreté très grande à tout le mouvement de l'escalier.

En général, plutôt que de se risquer à un travail assez *calé* on renonce purement et simplement et sous prétexte de lignes simples, on arrête net le tube. M. Chirié est un architecte qui ne l'entend pas de cette oreille, il ne veut pas qu'une complication d'ordre technique risque de compromettre une ordonnance savamment calculée et où tous les détails jouent.

C'est une des raisons qui lui fait confier tous ses travaux de ferronnerie à la maison qui peut sans crainte s'annoncer comme la plus ancienne de Marseille... de Marseille et de bien d'autres endroits, celle que dirige actuellement Bruno Blanc descendant de toute la dynastie des Blanc dont il a maintenu les traditions.

Comme quoi il en est des salles comme des films, il faut les voir et les revoir bien des fois pour dire que l'on a tout remarqué.



Le balcon, au-dessus duquel s'ouvre la cabine de projection (Photo Audry)

Pour vos Photos de Salles ou de Façades

ADRESSEZ - VOUS AU

Studio AUDRY

CLICHÉS
RETOUCHES
PUBLICITÉ

4, Place de la Bourse

M R S E I L L E

Téléphone : DRAGON 43-95

ENSEIGNES - DECORATION - ECLAIRAGE

Tubes Luminescents

Groupes Fluorescents

Tubes fluorescents Claude

Source de Lumière à haut rendement

Établissements

CLAUDE-PAZ et SILVA

8, Rue Cognacq-Jay
P A R I S (7^m)

Représentés à Marseille par

Société **EUROPA**
16, Rue Plumier, 16
M A R S E I L L E

MAISON DE CONFIANCE
FONDÉE EN 1824

PLANS ET DEVIS
SUR DEMANDE

HYDROTHÉRAPIE

Installations d'Hôtels
Eau chaude et froide

Salle de Bains en couleurs

CHAUFFAGE CENTRAL

Eau chaude - Vapeur - Air chaud
Charbon - Gaz - Mazout
Brûleurs à charbon

VENTILATION - CLIMATISATION

Conditionnement de l'air dans les locaux
Installation complète pour Salles de Spectacles et tous lieux public. **Réfrigération**

L. FAGE

INGÉNIEUR - INSTALLATEUR

20, RUE SAINT SAËNS
EX-RUE THIARS - **MARSEILLE**

TÉLÉPHONE : DRAGON 30-42
Adr. télégr. **Fagiro - Marseille**

LE CONDITIONNEMENT D'AIR

Le rafraîchissement de la salle en été est aussi important que le chauffage en hiver, car une salle rafraîchie d'une façon rationnelle est certaine de connaître toute la faveur et l'engouement du public, c'est pourquoi la direction Cinéma *Hollywood* soucieuse de bien être et de confort a demandé d'assurer à son public le maximum à son architecte, M. Chirié, d'étudier une installation complète de climatisation.

La maison L. Fage spécialisée dans les installations de Conditionnement d'air, traitements thermiques et ventilation diverses, présenta un projet qui réalisa pleinement les conditions ci-dessus et elle fut chargée de sa réalisation.

Les éléments fournis à la Maison L. Fage pour établir tous ses calculs et déterminer l'importance des appareils et des gaines de soufflage sont les suivants :

Nombre d'occupants. — 1.100.

Chauffage. — La température de l'air soufflé sera la moins élevée possible.

Rafraîchissement. — En saison chaude la salle devra être tenue à une température inférieure et au plus égale à la température extérieure malgré l'apport des calories fournies par les occupants.

Climatisation. — Le degré hygrométrique devra toujours être en rapport avec la température de la salle pour obtenir le maximum de bien-être.

Sur ces données la Maison L. Fage a établi les bases suivantes :

Ventilation. — Débit d'air par occupant, 5 litres seconde correspondant à un débit d'air total maximum de 20.000 mètres cubes heure.

Chauffage. — Pour le rechauffage de l'air il a été prévu une puissance calorifique de 40.000 calories heure avec eau chaude à circulation accélérée.

Rafraîchissement. — Le procédé admis, permet en saison d'été de refroidir l'air extérieur d'admission, qui dans notre région a environ 30° et 50 % de degré hygrométrique, de le ramener à 23° et 90 % avec de l'eau de la ville, qui à cette époque de l'année est approximativement à 24°.

Le groupe de conditionnement qui se trouve placé dans le local voisin de l'écran et à gauche de celui-ci est essentiellement composé :

a) D'une batterie de chauffe en tuyaux à ailettes alimentés par de l'eau chaude fournie par une chaudière, la température de l'air soufflé

devant être de 25 % maximum.

b) Une chambre de pulvérisation d'eau, équipée avec des pulvérisateurs relatifs, permet de pulvériser l'eau très finement et sous un débit progressivement réglable. Les pulvérisateurs sont alimentés par une pompe de circulation d'eau à circuit fermé.

c) Deux ventilateurs centrifuges ayant chacun un débit de 2.750 litres seconde placés en parallèle pour la circulation forcée de l'air de soufflage, avec dispositif de retenue permettant de fonctionner soit avec les deux, soit avec un seul ventilateur pour ventilation réduite.

Ce groupe central aspire l'air soit par une gaine, débouchant au-dessus de la toiture, soit dans la salle par une gaine de reprise débouchant à hauteur de plinthe à l'avant et à gauche de la salle, dans des proportions réglables par un volet suivant les besoins.

L'air conditionné est refoulé dans la salle à travers une gaine de soufflage aménagée devant l'écran.

L'évacuation forcée de l'air vicié a été prévue de la manière suivante :

1° — Sous les fauteuils des quatre derniers rangs des balcons, 22 bouches ont été prévues, débouchant dans une gaine aménagée entre le parterre et le balcon.

2° Au centre du parterre et au-dessus de la porte d'accès de la salle côté Rue Jeune Anacharsis, 2 bouches de reprise de forte section ont été prévues évacuant dans une gaine située sous le mezzanine.

Dans la partie centrale, sous mezzanine, se trouvent 2 ventilateurs hélicoïdaux, d'un débit total de 5.000 litres seconde assurant l'évacuation de l'air vicié provenant de toutes les bouches de reprise. Cet air est soufflé à l'extérieur, en façade rue du Jeune Anacharsis, par 2 gaines formant double plafond au-dessus du hall d'entrée.

Le remarquable de cette installation est la grande simplicité d'émission et d'extraction de l'air ; les gaines de soufflage et de reprise sont réduites à l'extrême.

La Maison L. Fage s'est spécialisée depuis de nombreuses années dans les installations de ventilation et de climatisation. Après les installations analogues exécutées sous la direction de M. Chirié au Cinéma Pathé à Lyon, au Salon de Coiffure Antoine de Paris, au Restaurant Basso, et celles de la

LORSQUE LA SCIENCE APORTE AU CINEMA DES SOLUTIONS NOUVELLES POUR DE VIEUX PROBLÈMES

Le chauffage

Au Hollywood-Cinéma, le chauffage, élément essentiel de confort, respecte le cadre, car la salle est chauffée par « panneaux rayonnants invisibles ».

La Direction de cette salle a choisi ce mode de chauffage pour diverses raisons :

— il n'entraîne aucun remous d'air, ainsi est supprimé l'entraînement des poussières qui salissent par endroits les murs ou les tapisseries des locaux chauffés par radiateurs.

— le chauffage par « panneaux rayonnants » agit par radiation des rayons calorifiques obscurs infra-rouges qui traversent l'air sans le chauffer et sans modifier son état hygrométrique (humidité de l'air), ils ne sont arrêtés que par les corps solides (parois, murs, meubles et occupants) qui les absorbent et sont ainsi chauffés — ou les réfléchissent.

L'impression de confort est remarquable, le corps humain ne cédant pas de chaleur aux parois, qui sont plus chaudes que l'air ambiant, ne ressent nulle part cette désagréable impression de froid.

La constance de l'état hygrométrique évite de l'anger, maintes fois signalé par les hygiénistes, qu'il y a pour les occupants, de vivre dans une atmosphère surchauffée et desséchée.

Ce système de chauffage réalise donc le principe de la loi du confort : « Respirer de l'air frais dans des murs chauds ».

Il est encore un avantage : l'exploitation d'une salle de spectacles doit être rémunératrice. Le chauffage par « panneaux rayonnants » réalise une sérieuse économie ; alors que le chauffage par radiateurs fonctionne à température élevée (100° par la vapeur, 60 à 90° pour l'eau chaude), le chauffage par panneaux fonctionne à basse température : l'eau qui les parcourt est à une température variant de 30 à 45° ; on évite ainsi un gaspillage de calories.

Au gain ainsi réalisé s'ajoute celui que l'on obtient en ne chauffant pas l'air et l'économie de combustible réalisée est de l'ordre de 40 %.

Trésorerie Générale, du Hangar II de la Chambre de Commerce (Hangar à bananes) elle vient d'ajouter à cette liste, la brillante réalisation de la climatisation au Cinéma *Hollywood*.

Quand Cécil de Mille dirige deux troupes à la fois

Aux Etats-Unis, un millier d'habitants d'Utah et plusieurs centaines d'Indiens Cheyennes, puisés dans l'une des « réserves » de cet état, ont été engagés par Cécil B. de Mille, en décembre, pour tourner de grands extérieurs du film *Union Pacific* — une œuvre qui compte parmi les productions les plus ambitieuses qui aient jamais été envisagées.

De Mille a ressuscité, pour la circonstance, l'ancienne ville de Cheyenne, dans une localité située à environ 250 miles de Salt Lake City. Et, pour la « meubler », il a employé de nombreux figurants qu'il a tenu à choisir, pour la plupart, parmi les chômeurs et les malheureux.

C'est à un nommé Chaunce Perry, spécialiste des figurations monstres, que Cécil de Mille s'est adressé pour réunir, transporter, loger, veiller sur cette armée de cavaliers, d'Indiens, de pionniers et de trappeurs.

Travail qui, nous vous prions de le croire, n'est pas une sinécure !

Une équipe de cent cheminots a construit spécialement pour les prises de vues une véritable voie ferrée, d'une longueur de dix kilomètres. Aidés par des centaines de charpentiers, de maçons et d'ouvriers, des architectes ont fidèlement reconstitué, de leur côté, la ville des pionniers.

Une innombrable main d'œuvre a été trouvée sur place. Et pendant deux mois, il n'a plus, du coup, été question de chômage dans toute la province !

Un artiste très connu aux U.S.A., Roland Anderson, a été délégué pour superviser la construction de la ville, d'après ses dessins et ceux de Hans Dreier. Il était accompagné, pour mener cette tâche à bien, de toute une équipe de techniciens.

En même temps, on envoyait un train entier composé de quatre vieilles locomotives authentiques, datant de 1860 et de 40 wagons de la même époque, construits tout exprès à Los Angeles et à Sparks (Nevada). C'est le seul train au monde de cette sorte qui existe actuellement.

La troupe d'acteurs de Cécil de Mille est actuellement sur place. Les prises de vues de ces extérieurs dureront plus de six semaines. On tourne en ce moment des scènes qui ont été soigneusement préparées d'avance par De Mille qui a coutume de ne jamais rien laisser au hasard, et qui déteste l'improvisation.

Pendant ce temps à Hollywood même, on montait un immense « plateau » de 2.000 mètres carrés. Sur ce plateau, éclairé



Edwige FEUILLÈRE

Edwige Feuillère
la belle interprète de J'étais une aventurière, de Raymond Bernard

comme en plein jour par des centaines de rampes lumineuses, on a construit également une voie de chemin de fer, longue de près de 200 mètres. Trois des vedettes du film : Joël Mac Crea, Bob Burns et Akim Tamiroff y tournent certaines scènes impossibles à réaliser en plein air.

Et le tranquille de Mille, tel un commandant sur sa passerelle, dirige personnellement ses deux troupes de Californie et d'Utah, l'une directement, l'autre par téléphone !

Car le célèbre de Mille, qui est un « vieux de la vieille », ne s'étonne de rien !

DIRECTEURS, vous trouverez :
La Pochette "REINE du SPECTACLE"
L'Etui Caramels "SPECTACLE"
Le Sac délicieux "MON SAC"
ET TOUTE LA CONFISERIE
SPECIALE POUR CINEMA
A LA MAISON ERRE
19, Pce des Etudes - AVIGNON - Tél. 15-97

LA REVUE DE L'ÉCRAN LES PRÉSENTATIONS

La folle Parade.

Le titre original : *Alexander's Ragtime Band* définit et encloie exactement ce film qui est l'histoire d'un orchestre aux débuts assez misérables, avant la guerre, et qui atteint les plus flatteurs succès à la salle Carnégie en pleine époque contemporaine. C'est une suite de réussites et d'échecs, d'enthousiasmes et d'abandons; plusieurs fois l'équipe est dissoute mais se reforme toujours, tout au moins dans ses éléments essentiels, même lorsque la guerre a passé à travers.

L'intrigue sentimentale suit assez adroitement cette ascension, pour la teinter de charme et en faire au sens exact du terme : une histoire.

Alice Faye ne peut pas voir « en peinture » Tyrone Power que le hasard lui a fait rencontrer et dans l'orchestre de qui elle chante; après quoi elle l'aime, après quoi elle le quitte pour suivre sa carrière, une chance lui étant offerte en dehors de *Alexander's Band*, après quoi elle devient vedette et épouse Don Amèche qui lui compose ses chansons; c'est un ami fidèle et de bonne composition qui

propose le divorce afin que sa femme puisse retrouver le beau chef d'orchestre. Après quoi Alice Faye ne retrouve pas Tyrone Power, alors elle ne veut de nouveau plus le voir, mais grâce à la complicité de plusieurs copains — y compris ce brave type de Don Amèche — elle le retrouve et tout finit bien.

La vedette réelle c'est l'orchestre et c'est autour de lui que se centre la mise en scène; nous ne voyons que lui, en petit, en grand, en répétitions dans une mansarde, en super spectacle dans les salles les plus somptueuses. Certains airs notamment le leitmotiv *Alexander Ragtime* sont particulièrement heureux et d'une simplicité mélodique qui les rend accessibles à l'oreille la moins exercée (c'est le cas de la mienne); on se prend à les fredonner tout seul dans la rue, ce peut être une référence. Alice Faye, dans la seconde partie surtout émeut avec une belle sobriété, elle parvient à ce moment à « tenir » la salle à un point tel que l'intrigue en arrive à dominer l'élément music-hall de l'orchestre.



Jean Gabin et Jacqueline Laurent dans le nouveau film de Marcel Carné, *Le Jour se lève*

Dans la première partie le doublage grasseyant et faubourien alourdit tellement son jeu pourtant subtil — vraisemblablement — qu'il en devient injugeable.

Tyrone Power prend de l'autorité, c'est maintenant beaucoup plus qu'un charmant jeune homme; il rappelle encore tout à la fois Douglas Fairbanks Junior et Franchot Tone mais lorsqu'il aura complètement libéré sa personnalité — et c'est très bientôt — il sera le plus apte à tenir dans le cinéma américain, la place laissée libre par Clark Gable, décidément passé dans l'équipe « sénior ».

Don Amèche, sacrifié dans le trio sentimental est également sacrifié dans la distribution; ce rôle de confident à tout faire un peu informe fut toujours écrasant tant au théâtre qu'au cinéma.

Les comparses sont comme toujours dans les bandes de cette source, particulièrement à leur place, l'action leur doit ses meilleurs rebondissements, que ce soit le chauffeur de taxi, ou l'ahuri de l'orchestre, ou surtout l'incroyable Bill à la face de Bull-Dog, sorte de *Deus ex machina* auquel on a ressourcé aux moments les plus désespérés de l'action et qui promène dans une voiture d'enfants ses bouteilles de champagne.

R. M. A.

Adieu pour toujours.

Une jeune américaine, Margot Weston, attend son fiancé sur le perron de l'Hôtel de Ville. Mais le jeune homme est tué dans un accident d'auto, et Margot qui attend un enfant, songe au suicide. Elle en est heureusement dissuadée par un bon bougre, un peu bohème, le Dr Jim Howard, auquel elle se confie. Howard veille sur elle, et, une fois l'enfant né, s'arrange pour le faire adopter par des amis fortunés les Marshall. Puis il fait entrer Margot dans une grande maison de couture, et s'en va naviguer, car il se défend encore d'être amoureux de sa protégée. Cinq ans passent. Margot occupe maintenant chez la couturière une place prépondérante. Et c'est à Paris que le hasard veut qu'elle retrouve son fils, Roddy, lie connaissance, et rentre avec lui en Amérique. Elle apprend que la mère adoptive de l'enfant est morte et que Philip Marshall va se marier

avec une intrigante. Bien qu'elle ait revu Jim Howard, et fait avec lui de tendres projets, Margot va s'occuper d'abord d'empêcher un mariage qui serait funeste au bonheur de son enfant. Elle réussit, elle réussit même au delà de ses intentions, puisque Philip Marshall la supplie de devenir sa femme. Entre l'amour de Jim et celui de son enfant, Margot hésite peu. C'est le cœur brisé qu'elle dit à Jim adieu pour toujours, en lui promettant toutefois de ne jamais révéler qu'elle est la véritable mère du petit Roddy.

Cette histoire un tantinet filandreuse est sauvée par la qualité de la technique américaine, par la grâce et la bonne humeur qu'ils y mettent si naturellement, par l'importance des moyens qu'ils n'hésitent pas à mettre en action pour nous la narrer. Et surtout par l'attrait exceptionnel qu'exercent sur nous les deux principaux interprètes. Au surplus, rien ne prouve que notre public, tout comme le public américain, ne morde pas dans ces situations et dans ces cas de conscience, bien au contraire.

Pour nous, nous trouvons notre joie d'avoir revus, réunis, Barbara Stanwyck, cette étonnante créature, qui gardera une place bien à part dans cette époque de la production américaine, et qui réalise le prodige de nous intéresser à n'importe quelle histoire qu'elle anime, et Herbert Marshall (Jim Howard), un des plus attachants acteurs de l'écran américain, que l'on voit trop peu à notre gré.

Tous deux sont bien entourés par la piquante Binnie Barnes, par Cesar Romero qui donne la note comique avec une verve inlassable, par Ian Hunter (Marshall), Lynn Bari et le jeune John Russell.

A. M.

Suez.

Si ce film s'était intitulé tout simplement *Canal* comme l'on fit naguère un *Tunnel* et si on l'avait situé dans un quelconque pays imaginaire, les avis seraient unanimes pour ne pas discuter le plaisir certain qu'il procure. Car *Suez* n'est pas seulement un des gros morceaux de l'année, c'en est aussi, l'un des bons morceaux. L'ennuyeux c'est qu'il s'agisse d'un canal dont l'actualité ne nous fait que trop connaître l'histoire; c'est que tous ces gens : De Lesseps, Napoléon III, Eugénie de Montijo soient des figures trop familières. Nous acceptons mal, en conséquence, la désinvolture que les Américains témoignent au temps. Dans bien des productions cette négation du temps ne nous gênait guère au contraire, elle faisait partie de la

fiction et de l'univers particulier du Cinéma; il importait peu que le jeune premier gardât pendant un quart de siècle sa tête de jeune premier. Mais ce devient beaucoup plus difficile à avaler pour Ferdinand de Lesseps dont l'imagerie nous a transmis le masque digne d'un réformateur calviniste barbu.

Avant, pendant et après le percement de l'isthme, F. de Lesseps ressemble trait pour trait à Tyrone Power état nature...

Cette question mise à part, il reste un film admirablement monté. Allan Dwan a su ne pas abuser des morceaux de bravoure dont il n'a pas peur d'ailleurs, il l'a prouvé avec sa tempête de sable qui est un exemple de sobriété et qui n'en a que plus de puissance. Allan Dwan a affirmé là, qu'il pouvait égaler de très grands, dans un genre qui n'était pas le sien, mais il s'est surtout attaché au roman privé de Ferdinand de Lesseps amoureux de sa cousine qui deviendra impératrice de France, puis de l'Idée qui naît en lui et à laquelle il sacrifie toute sa vie et toutes ses affections. On a placé à côté de Ferdinand de Lesseps un personnage purement imaginaire lui, et qui, pour cela peut être, reste pour nous le plus attachant du film. C'est Toni Pellerin, petite fille élevée au corps de garde, mélange de garçonisme et de féminité, petite figure aimante qui accompagne le héros durant toute les difficultés de la réalisation et qui disparaît dans la tempête de sable, avant sa réussite. Annabella dans ce rôle est la grande surprise de *Suez*. Sauf à ses débuts, aucun meilleur en scène de chez nous — et non de moindres — n'en avait tiré cette vie frémissante, expressive et sympathique. On peut dire qu'Allan Dwan a réhabilité Annabella qui en avait grand besoin, et cela s'ajoute encore à son actif.

De Lesseps, c'est Tyrone Power qui décidément est en train de créer un type de jeune premier romantique, virilisé, assez imprévu, dans l'équipe sportive des acteurs d'Hollywood; à la réflexion ce n'est pas réellement la place de Clark Gable qu'il est en train de prendre, mais une bien à lui, aussi définie que celle de Katharine Hepburn parmi les jeunes premières.

Loretta Young est charmante; ses toilettes à elles seules constituent de sérieux arguments pour la carrière du film.

Miles Manders fait une curieuse silhouette de Disraéli et Léon Ames un Napoléon III assez conventionnel.

Afin de laisser à tout le récit une impression d'imagerie ancienne, la bande est virée en brun de bout en bout. Le but est atteint, mais la photo, toujours belle, y perd parfois de sa force.

La version française est servie par une équipe de doublage qui mérite d'être citée. Annabella se double elle-même; René Dary « sonorise » Tyrone Power et Camille Fournier, Loretta Young; dans ce travail ingrat s'il en fut, elle atteint une justesse qui pourrait presque nous réconcilier avec le « dubbing ».

En somme, puisque le film est bon, qu'importe que ce soit une fantaisie historique, ce ne fera pas de mal ni à l'âme de Ferdinand de Lesseps, ni aux actions du Canal et ce film profite de la formidable publicité involontaire que lui fait l'actualité qui met à nouveau *Suez* au centre des préoccupations mondiales.

R. M. A.

Le Mannequin du Collège.

Voir critique de ce film dans notre numéro 272 du 18 Février (Nouvelles de Paris).

MADIAVOX

12-14, rue St-Lambert, MARSEILLE - Téléph. D. 58-21

Installe
Transforme
Répare

Ses Appareils - Ses Prix - Ses Conditions
DEVIS SANS ENGAGEMENT

Société Nouvelle "MADIAVOX", 12-14, Rue St-Lambert, MARSEILLE

NOS ILLUSTRATIONS



Ray Milland, qui a fait dans Les Hommes volants, une création remarquable



Edwige Feuillère et Jean Mural dans une scène de J'étais une aventurière

GALLIA CINEI

présente

au **PATHE-PALACE**

MERCREDI 22 MARS

à 18 heures

LE PREMIER FILM

d'**Emile COUZINET**

réalisé aux Studios de ROYAN

LE CLUB

DES FADAS

avec

CHARPIN - Alida ROUFFE

Robert VATTIER - DEVÈRE

DUMIEL - CADEX - Cloé d'ARCUEIL

TOINON

et **Paul DULLAC**

à 10 heures

ALIBERT

dans

Les GANGSTERS

du CHATEAU D'IF

Réalisation de **René PUJOL**

GALLIA CINEI

37, Cours Joseph-Thierry - MARSEILLE

lâchez tout....

POUR NE PAS MANQUER
LA PRESENTATION D'UN
FILM SENSATIONNEL DE
L'ALLIANCE
CINÉMATOGRAPHIQUE
EUROPÉENNE

QUI SERA PRÉSENTÉ, LE

MARAJO
LA LUTTE SANS MERCI

*un film qui vous fera
perdre votre sang froid!*



Mercredi
8
MARS

Mercredi
8
MARS

au "REX" de MARSEILLE

A 10 HEURES DU MATIN.

A TRAVERS LA PRESSE

Dans *Marianne* :

La réorganisation des cinémas. — A la demande de M. Jean Zay, M^e Valabrègue a rédigé un projet de statut du cinéma qui contient d'excellentes mesures. Nous y relevons entre autres une surveillance plus rigoureuse de la moralité des cinégraphistes et un été civil des films en cours de production, qui sauvegarderait la vie financière des productions, mais ce projet ne semble intéresser personne.

C'est signé Michel Alban dans un ramassis patalis et patalas sous le titre : « A l'ombre des projecteurs ».

Dans *Marianne* :

On nous annonce : L'Homme du Niger, La Fayette, Guynemer, Mermoz, etc...

Voilà qui est parfait.

Et, entendant applaudir Trois de Saint-Cyr, je pensais aux Margotins de l'Escadron et autres Cantinières en vadrouille, à tous ces vaudevilles militaires qui ridiculisaient à l'étranger l'armée française.

J'ai rencontré l'autre jour, rue de Berri, un producteur yougo-tartare, un bon Français (naturalisé depuis sept mois) qui m'a confié :

— Il faut fabriquer du film patriotique à présent pour gagner de l'argent... Alorch... Je viens de commander à mon scénariste habituel, M. Moïse Neppenschnock un peu suchet sur la Vie de Déroutède... Mon administrateur, M. Krutzendorf, me garantit 4 millions d'avance sur ce sujet bien français. Ça, c'est du billardch !

C'est signé Maurice Dekobra dans une rubrique intitulée : « La Terre est Ronde ».

Ça veut dire quoi ?

A mon idée cela signifie ceci : *Marianne* a ouvert entre ses collaborateurs un concours; elle leur a imposé le sujet de la composition et chacun de tirer la langue et de mordiller son stylo pour remporter le prix... et même de se tordre un peu le cou car j'ai l'impression que l'élève Dekobra a copié sur le travail de l'élève Lugnè-Poë, publié récemment. Je sais bien que le sujet est le même, mais pourtant, entre la fin de *C'est la faute au Ciné* et le total de l'article plus modestement sous-titré « lundi » — car l'élève Dekobra est semainier... Enfin, c'est le travail des examinateurs !

Voyons *Marianne*, ce n'est pas chic ces petites réjouissances en famille; pour quoi ne pas l'ouvrir tout grand ce concours et y convier tous les lecteurs? De la sorte chacun lira avec beaucoup plus d'attention la prose de ces Messieurs; à dix nous nous arrêterons et nous fixerons pour les envois une date limite (le timbre de la poste fera foi).

La question principale sera donc: Qui a le mieux discrédité le Cinéma français ?

Pour faciliter le classement de ces questions subsidiaires :

1° Qui a fixé le sujet de composition et pour quel intérêt ?

2° Combien de lecteurs auront cru que tous ces articles étaient « pour de vrai » ?

Notre métier n'est pas de faire des pronostics, mais jusqu'alors nous aurions donné Lugnè-Poë gagnant, maintenant nous devons reconnaître que si Alban n'est pas encore de taille, Dekobra n'est pas loin du favori (s'il n'est pas éliminé pour la raison indiquée plus haut). D'ailleurs il n'est pas souhaitable qu'on le disqualifie; le mieux même, ce serait qu'on le prenne tellement au sérieux que, par crainte de faire l'affaire de M. Jene-sais-pas-quoidor!, on coupe les vivres à tous les films suspects d'héroïsme trop délirant. Evidemment il ne faudrait pas que l'on pousse jusqu'à mettre à l'écran *La Madone des Autobus* sous prétexte de servir le cinéma français; à ce moment Monsieur Nappenschnock risquerait de vouloir participer lui aussi au concours de *Marianne*.

Encore une chose, concurrent Dekobra, si vous voulez assurer vos chances au prochain tour : Pour être plus convaincant, donnez carrément des noms — qu'est-ce que vous risquez ? — parce que le Monsieur Yougo Tartare et le Moïse Nappenschnock et Mr. Krutzendorf cela fait penser à *Madame la Marquise de la Billemoche* et à ce bon Monsieur Duracuir, des vieux vaudevilles : ça ne fait pas sérieux.

Pendant que nous sommes à ce chapitre concours, on sait que l'état vient en quelque sorte d'en instituer un nouveau. L'Etat aime d'amour paternel le cinéma. Ainsi que le pélican, il est prêt à s'ouvrir le flanc pour lui permettre de grandir en force et en beauté.

Je passe la parole à Georges Froval qui dans *Cinéma* rend un hommage au Dieu Juste et Bon qui délie nos destinées.

Jusqu'à présent il n'y avait dans l'Histoire qu'un vase célèbre : celui de Soissons. Désormais celui-ci aura un rival. M. Jean Zay, notre ministre de l'Education Nationale, vient en effet de décider d'attribuer, chaque année, trois récompenses aux films



Pierre Renoir, Gérard Landry et Harry Baur dans une scène du film de Maurice Tourneur : Le Patriote

L'ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE EUROPÉENNE

présente

MARAJO

LA LUTTE SANS MERCI

avec

René DELTGEN
Vera v. LANGEN
Gustav DIESSL
Herbert HUBNER
Walter FRANCK
Hans NIELSEN
Roma BAHN

Mise en scène d'Eduard von BORSODY

Edition

A
CE

Production

UFA

Dr. Ernest KRUGER

français. Ces récompenses consisteront en trois vases de Sèvres aux formes pansues et à l'émail scintillant, trois vases exactement semblables à ceux que l'on donne aux comices agricoles de Quimper-Coréatin ou à la Fête Annuelle des Fidèles Serviteurs du Loiret.

Il est de déplorables mauvaises langues qui diront que M. Jean Zay eût des inspirations plus heureuses, il ne faut pas les écouter; ce sont des défaitistes, des ergoteurs et surtout des jaloux qui n'ont jamais pu se payer un vase de Sèvres, même en cassant leur tirelire, même en s'arrangeant avec des copains pour en avoir un rabais en achetant trois d'un coup.

Georges Fronval n'est pas de ceux là; lui, il sait ce que ça vaut un Vase de Sèvres... mais par contre il ne sait pas à quoi ça sert; alors pour être fixé, il est allé interroger les futurs propriétaires et leur a demandé « Si vous l'avez, qu'en ferez-vous ? »

Jacques Feyder lui a dit :

— Je le mettrai solennellement dans la chambre de mes jeunes fils et je leur dirais : « Vous voyez mes enfants, que tout travail bien fait reçoit toujours sa juste récompense ! » Peut-être seraient-ils alors convaincus que leur père est le modèle auquel ils doivent essayer de ressembler. Je leur dirais aussi que s'ils travaillent bien, la vie leur réservera beaucoup de vases de Sèvres et ils croîtront en courage et en vertu. Mais à la réflexion, après cette petite réance émouvante je cacherais vite ce Vase Précieux car M. Jean Zay n'a certes pas pensé au patinage à roulettes et aux divers jeux de balles qui régneront en maître dans cette pièce...

Jean Painlevé a philosophé

« J'ai horreur des vases.

J'ai reçu plusieurs récompenses, des coupes pour la plupart. Si elles sont belles, je les garde chez moi où je les expose. Si elles sont laides et cela arrive, je les mets dans une armoire. Elles y demeureront très longtemps j'espère et je les léguerai à ma famille. Généralement, celle-ci en pareil cas, revend aux brocanteurs ou aux antiquaires les coupes gagnées de son vivant par le défunt car celui-ci ne pousse pas le cynisme — je le crois — jusqu'à les échanger lui-même contre des billets de banque. »

Fred Matter préférerait une bouteille thermos et demande si on peut faire l'échange.

Julien Duvivier : « Ce que je ferai du vase ? Je le mettrai sur un meuble. »

Enfin après Léonide Moguy qui fait de l'esprit sur un vieux thème (il y a

deux alternatives; ou bien... etc.); Henri Jeanson fait une réponse aussi acerbe et corrosive que ses articles de naguère (dans le *Canard Enchaîné*), contre Tino Rossi :

« Je trouve cette question fort impertinente. Si j'obtenais le prix du cinéma français et sa conséquence, le vase de Sèvres, c'est que mon film serait mauvais. Je prendrais donc livraison du vase avec humilité. Je le porterais moi-même chez moi. Je lui donnerais, dans mon appartement une place d'honneur... Le vase serait là, sous les yeux de tous, comme un reproche quotidien, permanent et comme une condamnation... et je ferais mon possible pour réussir un film, un autre film.

Et alors...

Alors, j'organiserais un cocktail — où Cinémonde serait invité — pour briser le vase de Sèvres...

Voilà...

Mais si, par un jeu du sort, j'obtenais ce Grand Prix du Cinéma et que mon film fut excellent, je briserais immédiatement le vase contre le crâne du ministre responsable. J'ai horreur de l'injustice, même lorsque j'en suis l'objet.

Et à bas l'étatisation du cinéma et vive la liberté. »

Bravo, bravo; les avez-vous entendus ?

Bravo ! bravo ! ils ont très bien répondu (ça doit pouvoir se chanter).

Maintenant si nous voulons à notre tour leur faire une bonne plaisanterie, nous nous souviendrons de toutes ces opinions et un peu plus tard, lorsque seront distribuées quelques-unes de ces limales de Sèvres, nous les évoquerons. Si le hasard nous fait aller chez Jeanson et que sur le buffet nous apercevions l'objet, nous dirons à Jeanson, des larmes dans la



Pierre Renoir et Jean Gabin dans *Le Récif de Corail*

voix : « Vous avez donc fait un si mauvais film ? » Qui sait si nous serons bien accueilli ? Pour le moment nous lui disons : Chiche.

Supposons qu'Entrée des Artistes, qui est une belle chose, soit « honoré » ! Chiche ! Du reste comme vous avez dûment prévenu M. Jean Zay de vos intentions violentes au cas où il désignerait une vraiment bonne chose, nul doute que ce ministre avisé n'ait déjà fait l'emplette d'un bon casque de pompier — ou peut-être son patron et ami lui aura-t-il prêté un casque de tranchées — vous ne risquez donc pas l'homicide par imprudence et quel geste spectaculaire !

Ça ferait même un fameux gag.

Et ce sera réconfortant, car on va assister à la même petite comédie périodique que celle du ruban rouge que l'on refusera, et l'on portera en support chaussettes, et que l'on arbore en sautoir au cours d'un banquet, pendant qu'un ami aussi spirituel qu'inattendu vous déclare « Modeste ! je dis les mérites et la boutonnière a rougi » et plus bas, généralement en dedans « à charge de revanche ! »

Combien auront le geste de celui qui refusa au grand dam de ces Messieurs ? Jeanson, nous comptons sur vous !

Mais les vases ne suffisent pas à contenter tout le monde et du reste on n'en a pas promis aux exploitants, pas même un petit cendrier de consolation. Pour eux la bagarre continue. En ce moment, match nul encore. On s'est arrêté à la première mi-temps, après la grande attaque; on a repris son souffle, compté ses bosses et entamé un jeu plus doux, secoué de menues escarmouches.

Les supporters du Cinéma (et aussi ceux qui veulent passer pour tels) ne sont pas d'accord.

Très bien, dit Harlé dans la *Cinématographie Française* :

Nous approchons de la fin des débats. Nous n'obtiendrons évidemment pas l'égalité d'impôt avec les autres commerçants français. Mais la transaction rapprochera les cinémas parisiens de la situation qu'ils avaient avant l'institution de la taxe municipale nouvelle.

Cette position favorable, c'est à la discipline que nous la devons.

L'unanimité de la fermeture de Janvier, l'unanimité de la suspension de la publicité générale, de l'extinction des façades, du maintien des tarifs, sont des signes impressionnants

Egalement remarqué fut le placard de nu-depuis mercredi. Il a de la tenue et révèle une volonté intelligente.

Les économies n'ont porté que sur ce qui est un luxe.

Les recettes n'ont pas fléchi à la suite de leur application, pendant une courte période il est vrai.

Cependant il est évident que si l'exploitation des films antérieurement lancés n'a pas souffert, il n'en serait pas de même des productions nouvelles qui démarrent en exclusivité.

C'est pourquoi le Comité de coordination a réalisé cette publicité groupée, égale pour toutes les salles, grandes et petites. Il faut admirer autant les grandes salles qui ont réduit leurs annonces que les petites, comme le studio de l'Etoile, qui ont fait plus de dépense qu'elles ne peuvent d'habitude.

Le Cinéma montre qu'il peut être discipliné, et nous trouverons maintenant les bons résultats de cette discipline.

DIRECTEURS de Salles de Spectacles...

UTILISEZ NOS

Bâtonnets de Crème Glacée

◆ DOMINO ◆

de qualité supérieure, présentés sous papier aluminium double de papier paraffiné, montés sur bâtonnets bois afin d'en rendre la dégustation plus facile.

CONSERVATION ASSURÉE par MEUBLE ÉLECTRIQUE

Nous consulter pour Prix s'éclairés selon quantité.

Fournisseur des plus grandes salles de France et d'Algérie

ÉCHANTILLONS GRATUITS SUR DEMANDE

Nos bâtonnets correspondent à la dénomination

« CRÈME GLACÉE » du décret du 30 mai 1937

Société A^{me} CRÈME - OR

FABRIQUE DE PRODUITS GLACÉS PASTEURISÉS

112, Avenue Cantini - MARSEILLE

Teleph. : D. 12.26 - D. 73.86.

Le GLACIER DU CINÉMA



Une Bonne Nouvelle !

MISTRAL

L'Imprimeur au Service du Cinéma, vient de créer pour Vous 5 Nouveaux Journaux Publicitaires

TROIS VALSES
ENTREE DES ARTISTES
TROIS DE ST-CYR
LE RUISSEAU
MON CURE CHEZ LES RICHES

MISTRAL à CAVAILLON (Vaucluse)

Il semble que la corporation en sortira grande.

Mais non, navrant, INCOHERENT, riposte *Cinémonde* :

La lutte du cinéma contre les taxes qui l'oppriment continue. Mais elle a choisi pour faire pression sur les Pouvoirs publics des moyens d'une efficacité vraiment discutable.

Au premier rang se trouve l'abolition de la publicité extérieure des salles qui désorientent les spectateurs, agace sans aucun doute les marchands d'électricité dont les tarifs sont, comme on sait, exagérément élevés, mais laisse l'Etat et la Ville parfaitement froids.

En second lieu se place la suppression de la publicité dans la presse, la presse qui n'en pouvait mais...

Aussi, le résultat ne s'est pas fait attendre, et la grande presse qui avait jusque là soutenu les directeurs de salles est en train de les laisser choir.

Le résultat le plus clair en tout cas obtenu par les directeurs a été le suivant : ils ont mécontenté le public qui paie en même temps que la presse qui leur amène le dit public.

Pour du beau travail, c'est du beau travail !

Cette pauvre petite Grande Presse fait une drôle de tête lorsqu'on la déguise en victime. En réalité, si elle pâlit aujourd'hui d'un contre coup indirect, elle ne l'a pas tout à fait volé.

Puisque c'est comme ça, elle va « laisser choir les directeurs » nous dit-on ! — Non ! Sans blagues ! ! ! Alors ils vont refuser tous les contrats de publicité lorsque ceux-ci reviendront ? ah non, c'est seulement en dehors de ces contrats qu'ils laisseront tomber... Il semble au contraire

parfaitement opportun de parler net à la Grande Presse, car si elle avait fait son travail, il y a bien des chances que nous n'en serions pas là. Les marchands de lignes s'en foutent pas mal, du cinéma comme de tout le reste... à notre tour de leur demander des comptes et de leur demander pour l'avenir des garanties. Si vraiment l'unité est établie comme le pense Harlé, il a parfaitement raison de conseiller l'offensive; ce fut toujours le meilleur moyen de se défendre. Puisque grâce à un certain nombre d'exagérations et d'abus on en arrive à tout remettre en question, bien ! remettons tout en question.

Des journaux ont eu chaud et d'autres pourraient avoir chaud ? Excellente atmosphère pour causer... il faut savoir si l'on est pour le cinéma et comment on entend le prouver, ou contre, auquel cas il faut envisager de se passer de lui. Le cinéma est une industrie, ce n'est ni une loterie, ni une vache à lait.

On est tellement en train de nous chanter sur nos écrans que « Le Jour de Gloire est arrivé »... que le plus amusant serait que ce soit vrai; il y en a — parmi les chanteurs — qui feraient alors une drôle de tête.

M. ROD.

AMOUR
INTERDIT

Le drame le plus émouvant
de la femme qui aime.

DANS LA RÉGION

MARSEILLE

A SÊTE.

Semaine séduisante avec les programmes suivants :

ATHÈNEE. — *Alerte aux Indes*, avec Sabu, Raymond Massey, Valerie Hebson. *Les Gaietés du Palace* avec Armand Bernard.

TRIANON. — *Heidi la Sauvageonne*, avec Shirley Temple. *Charlie Chan à Broadway*, avec Warner Oland.

HABITUDE. — *La Rue sans Joie*, avec Dita Parlo, Albert Préjean, Alcover, Frehel et Line Noro.

COUPLÉ. — *Le Prince et le Pauvre*, avec Errol Flynn.

Le Cinéma *Colife* n'a pas encore rouvert ses portes.

L. M.

Le Confiseur Spécialiste pour Spectacles
SECTEUR NORD :
 18 RUE PIERRE LEVÉE
 PARIS XI^e



Le Confiseur Spécialiste pour Spectacles



FERNANDEL dans
RAPHAËL LE TATOUÉ
 UN FILM DE CHRISTIAN JAQUE. (C'ÉTAIT MOI)

CHEZ LES DIRECTEURS DE PUBLICITÉ

L'Association des Directeurs de Publicité de Cinéma (A. D. P. C.) fondée en 1932, vient de procéder à l'élection de son Bureau pour 1939 :

En voici la composition :

Président : Raymond Chalmandrier;
Vice-Présidents : Léon Houlbrequet et André Robert;
Secrétaire Général : Maurice Bessy;
Secrétaire Général Adjoint : Maurice Chevallier;
Treasorier : Roger Pelleray;
Archiviste : Jean Laurence.

L'A. D. P. C. qui a réalisé, au cours des mois derniers un gros travail d'organisation intérieure et a doté de bases solides sa Caisse de Retraites et sa Caisse de Secours, s'attaquera cette année aux principales questions corporatives. Représentant l'unanimité de la profession, cet actif Groupement n'a qu'un désir, apporter à toutes les bonnes causes cinématographiques son appui le plus cordial.

CESSIONS DE CINÉMAS

MM. les Propriétaires et Directeurs de Salles sont informés que MM. **Georges GOIFFON & WARET** 51, RUE GRIGNAN A MARSEILLE sont spécialisés dans les cessions de Salles cinématographiques dans toute la Région du Midi. Les plus hautes références. Renseignements gratuits. — Rien à payer d'avance.

AUX FILMS CHAMPION

C'est avec plaisir que nous apprenons l'effort considérable entrepris par cette firme dans notre région. Les films Champion se sont assurés la distribution du film sensationnel : *Feux de Joie*, avec Ray Ventura qui va faire sous peu une grande exclusivité à Marseille.

Les films Champion distribueront également avec *La Batarde*, *La Fin de Zorro*, *L'héroïque Défenseur*, les films suivants : *L'enfant de Troupe*, *Sa Majesté se marie*, *Le Cœur ébloui*, *Le Puritain* et le splendide reportage inédit : *Côte d'Ivoire*.

Exploitants ! Retenez bien l'adresse : Films Champion, 1, Boulevard Longchamp, Marseille - Téléphone: National 63.59.



LES CINQ SOUS DE LAVAREDE

La présentation du grand film de Maurice Cammage : *Les Cinq Sous de Lavarède* a apporté la preuve que c'est bien là le plus important, le plus comique des films interprétés par Fernandel depuis plusieurs années. L'œuvre fameuse de Paul d'Ivoi et H. Chabrillat a permis à Fernandel dans le rôle du personnage de Lavarède, devenu légendaire, de réussir une création marquante. Tout concourt, d'ailleurs, à faire de ce film, d'une exceptionnelle ampleur, une production hors série : aussi bien sa mise en scène somptueuse que son action prenante et mouvementée, aussi bien ses trouvailles originales que son caractère sainement spectaculaire. Tout cela nous donne un film amusant et pouvant être vu de tous.

RETOUR DE SHERLOCK HOLMES

On termine actuellement à Hollywood *Le Chien des Baskerville*, avec Basil Rathbone dans le rôle de Sherlock Holmes, Nigel Bruce dans celui du Docteur Watson, Richard Greene et Wendy Barrie. C'est Sidney Lanfield qui a réalisé cette production.

AMOUR INTERDIT
 Toute la faiblesse humaine !
 La lutte entre le désir et le devoir

« FORT DOLORES » PARAITRA AU CESAR

Le nouveau film de Jean des Vallières, dont on n'a pas oublié *Les Filles du Rhône*, paraîtra en exclusivité à Paris, au cinéma « Le César ».

C'est le samedi 4 mars que sera donnée la première représentation de cette œuvre réalisée par René Le Henaff avec, comme interprètes principaux, Roger Karl, Alexandre Rignault, Maurice Rémy, Georges Tourreil, Aïna de Silva, Pierre Larquey, Philippe Hersent, Arthur Devere, Marfa Dhervilly et Gina Manès.

Musique de Marius-François Gaillard. Le sujet, particulièrement original, et une fin inattendue font de *Fort Dolorès* un grand film français d'un genre nouveau qui obtiendra, nous l'espérons, le succès qu'il mérite.

JEAN GABIN tournera « REMORQUES » de Roger Verce

Après *Hôtel au Nord*, après l'actuel triomphe du cinéma français, *Trois de Saint Cyr*, Sédif annonce une nouvelle production en préparation : *Remorques*.

Remorques, le beau roman de Roger Verce, lauréat du Prix Goncourt, sera adapté et dialogué par Charles Spaak, et réalisé par Jean Gremillon.

Jean Gabin sera le principal interprète de cette œuvre puissante qui se déroule dans les milieux peu connus de sauveteurs de navires en perdition.

Nous ne doutons pas que *Remorques* soit un des plus grands succès de la saison prochaine.

Aucun autre rôle n'est encore distribué, mais l'on parle d'une grande vedette féminine, peut être la partenaire de Jean Gabin.

Les priers de vœux seront assurés par Armand Thirard et Louis Née.

VOUS SEULE QUE J'AIME

Vous seule que j'aime, le dernier film interprété par Reda Caire est une belle histoire d'amour. Nous verrons Reda Caire, d'abord simple clown, devenir un grand chanteur et Reda Caire charmera, séduira une fois de plus, mais cette fois autant au titre de comédien que de chanteur. Il a pour principaux partenaires : Gorlett, Marcel Vallée, Daniel Vigneau de l'Opéra Comique, Pauline Carton, Mona Goya et Jacqueline Cartin.

AMOUR INTERDIT
 Le film dont on parlera partout!

UNE FOIS DE PLUS... BETTE DAVIS EST PROCLAMÉE LA MEILLEURE ACTRICE DU MONDE !

L'Académie des Arts et Sciences cinématographiques d'Hollywood vient de décerner son Grand Prix d'interprétation pour l'année 1938 à Bette Davis qui avait déjà obtenu la même récompense en 1936, puis la coupe Volpi en 1937.

C'est pour son extraordinaire interprétation de *l'Insoumise* que Bette Davis s'est vu décerner cette suprême récompense.

ANNABELLA et ROBERT YOUNG dans « MAIDEN VOYAGE »

La charmante vedette française Annabella, actuellement à Hollywood, sera la partenaire de Robert Young, dans un film Metro-Goldwyn-Mayer : *Maiden Voyage*.

Ce film est tiré d'après une nouvelle originale de Virginia Faulkner et de Gottfried Reinhardt.

Billie Burke, Reginald Owen et Walter Connolly feront également partie de la distribution de *Maiden Voyage*.

LE PARADIS DES VOLEURS

Un grand film comique, *Le Paradis des Voleurs* (ex. *Escapade*) va sortir très prochainement en exclusivité.

Cette trépidante comédie dont l'alerte musique est due au compositeur C. Oberfeld, a été mise en scène par L. C. Marscau et supervisée par Léo Joannon.

Elle est interprétée par d'excellents artistes : Paulette Goddard, Roland Toutain, Charpin, Aïms, Carette, Félix Oudart, Marcel Vallée, Palau, Alida Rouffe, Sinoël et E. Delmont, ainsi que par les girls du Casino de Paris, et les cosaques du Don.

Ce film est distribué dans les régions de Lyon, Marseille, Lille et Bordeaux, par la Compagnie Française Cinématographique.

BERLINGOT et Cie

Aux studios Pagnol à Marseille, Fernand Rivers poursuit la réalisation de *Berlingot et Cie* : « deux marchands forains, de bons naturellement, entraînés dans une aventure extravagante, jusqu'au jour où une femme très riche et excentrique viendra tout arranger. »

Fernandel est la vedette de *Berlingot et Cie* ce qui promet un joyeux spectacle. Il est entouré de Suzy Prim, Charpin, Delmont, Andrex, etc...

LA LOI DU NORD

Pendant quatre semaines, le Canada va se trouver transféré sur les hauteurs des environs de Grenoble. Car c'est à Villars de Lans que Jacques Feyder tournera les scènes de *La Loi du Nord* qui se déroulent sur les vastes étendues neigeuses du Canada. Le décorateur d'Eaubonne est déjà sur place pour construire le fort d'où Charles Vane, officier de la police montée canadienne, partira à la poursuite de P. R. Willm, Michèle Morgan et Jacques Terrane.

DALIO EST-IL VRAIMENT ANTIQUAIRE ?

Dans la boutique de l'antiquaire Mutter se poursuivent les prises de vues de *La Tradition de Minuit*, que Roger Richebé réalise d'après l'œuvre connue de Pierre Mac Orlan.

Le curieux bric à bric dans lequel vit Mutter, c'est-à-dire Dalio, lui sert à la fois d'appartement et de magasin.

Tour à tour Viviane Romance, Pierre Larquey et la petite Mauricette Mercereau furent les mystérieux visiteurs aperçus dans la boutique. On peut rapprocher ces allées et venues de la ténébreuse affaire du Bal des Papillons, dont toute la presse a parlé la semaine dernière.

LE DERNIER TOURNANT

Encaissé entre deux montagnes habillées de sombres sapins le *Loup* aux gorges fauveuses, roule des eaux vertes grossies par la première fonte des neiges. C'est là, au milieu des ruines d'un vieux moulin envahies par la lierre, que Pierre Chenal a fait installer sa camera au ras du sol.

Hier encore vagabond, Frank (Fernand Gravey) a cédé aux instances du cabaretier Michel Simon et consenti à tenir le poste d'essence de l'auberge des « Chênes Jumeaux ».

Allongé dans l'herbe près de Corinne Luchaire, que l'on a peine à reconnaître sous sa perruque brune, il reçoit les premières confidences de cette Cora pour laquelle il a brusquement abandonné la grand route, et cette liberté dont il était si jaloux.

— Il m'appelle sa petite colombe... est-ce que j'ai l'air d'une petite colombe ?... ça ne peut plus durer comme ça.

— Cora, si nous filions, toi et moi ?

— Où ça ?

— N'importe où, on s'en fout. Tu n'as pas idée de ce que ça peut être : marcher sur une route, tout droit...

L'opérateur Matras fait modifier l'inclinaison des écrans métalliques qui reflètent le soleil et aveuglent presque les deux artistes ; à quelques pas, le bruit sourd du torrent sert de fond à cette étrange scène d'amour... et sur la route toute proche on rend la libre circulation aux automobilistes arrêtés tout à l'heure.

Ce sont eux, maintenant, qui ne veulent plus repartir dans l'espoir d'assister à la scène suivante.

AFFICHES JEAN
 25, Cours du Vieux Port
 MARSEILLE - Téléph. Dragon 65-57
 Spécialité d'Affiches sur Papier en tous genres
 LETTRES ET SUJETS
 AFFICHES LITHO FILMS et ARTISTES
 MAQUETTES et EXECUTION
 FOURNITURE GÉNÉRALE de ce qui concerne la publicité d'une salle de spectacle

UN IMPORTANT DÉCRET CONCERNANT TOUTE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

(Journal Officiel du 15 Février 1939)

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Règlement d'administration publique pour l'exécution des dispositions du livre II du code du travail concernant les mesures générales de protection et de salubrité applicables à tous les établissements assujettis. Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre du Travail,

Vu le livre II du code du travail, et notamment les articles 67, 68, 69, 70 et 186 ;

Vu le décret du 10 juillet 1913, modifié par les décrets des 29 mars 1914, 23 octobre 1917, 24 juillet 1930, 24 octobre 1930 et 9 janvier 1934, portant règlement d'administration publique pour l'exécution des dispositions du livre II du code du travail (titre II. — Hygiène et sécurité des travailleurs) en ce qui concerne les mesures générales de protection et de salubrité applicables à tous les établissements assujettis ;

Vu le décret du 12 novembre 1938 concernant la protection contre l'incendie des lieux de travail ;

La section du travail du conseil d'Etat entendu ;

Le conseil des ministres entendu,
Décrète :

Article 1^{er}. — Les articles 1^{er} à 9 du décret du 10 juillet 1913 sont réunis sous la section I intitulée : « Mesures d'hygiène générale ».

Art. 2. — Les articles 10 à 15 du même décret, ainsi que l'article 18 devenant le nouvel article 16, sont réunis sous la section II intitulée : « Prévention des accidents ».

Art. 3. — Les articles 16 et 17 sont abrogés et remplacés par les articles nouveaux 17 à 28, réunis sous la section III intitulée : « Prévention des incendies » et ainsi conçus :

Art. 17. — Pour l'application des dispositions de la présente section aux locaux où sont entreposées ou manipulées des matières inflammables, celles-ci sont classées en trois groupes, suivant l'importance des dangers qu'elles présentent, compte tenu de leur nature chimique, de leur état physique, de la surface qu'elles offrent, de la température à laquelle elles peuvent être portées au cours du travail ainsi que des caractéristiques des récipients ou emballages les renfermant.

Le premier groupe comprend les matières émettant des vapeurs inflammables, les matières susceptibles de brûler sans apport d'oxygène, les matières dans un état physique de grande division susceptibles de former avec l'air un mélange explosif.

Le deuxième groupe comprend les autres matières susceptibles de prendre feu presque instantanément au contact d'une flamme ou d'une étincelle et de propager rapidement l'incendie.

Le troisième groupe comprend les matières combustibles moins inflammables que les précédentes.

Art. 18. Les locaux où sont entreposées ou manipulées des matières inflammables du premier groupe ne peuvent être éclairés que par des lampes électriques munies d'une double enveloppe, ou par des lampes extérieures derrière verre dormant.

Ces locaux ne doivent jamais contenir aucun foyer, aucune flamme, aucun appareil pouvant donner lieu à production extérieure d'étincelles ou présentant des parties susceptibles d'être portées à l'incandescence.

Il est également interdit d'y fumer ; cette dernière interdiction doit faire l'objet d'un affichage en caractères très apparents.

Ces locaux doivent être parfaitement ventilés.

Un arrêté ministériel pourra interdire de manipuler et d'entreposer certaines matières inflammables du premier groupe dans des locaux en sous-sol.

Art. 19. — Dans les locaux où sont entreposées ou manipulées des matières inflammables appartenant au premier ou au second groupe, aucun poste habituel de travail ne doit se trouver à plus de dix mètres d'une issue.

Si les fenêtres de ces locaux sont munies de grilles ou grillages, ces grillages doivent pouvoir s'ouvrir très facilement de l'intérieur.

Il est interdit de déposer et laisser séjourner des matières inflammables du premier ou du deuxième groupe dans les escaliers, passages, couloirs, sous les escaliers, ainsi qu'à proximité des issues des locaux et bâtiments.

Les récipients mobiles de plus de deux litres contenant des liquides inflammables du premier ou du deuxième groupe doivent être étanches ; s'ils sont en verre, ils seront munis d'une enveloppe métallique également étanche.

Les chiffons, cotons, papiers imprégnés de liquides inflammables ou de matières grasses doivent être, après usage, enfermés dans des récipients métalliques clos et étanches.

Art. 20. — Il est interdit d'employer, pour l'éclairage et le chauffage, aucun liquide émettant au-dessous de trent-cinq degrés des vapeurs inflammables, à moins que l'appareil contenant le liquide ne soit solidement fixé pendant le travail ; la partie de cet appareil contenant le liquide doit être étanche, de manière à éviter tout suintement du liquide.

Aux heures de présence du personnel, le remplissage des appareils d'éclairage, ainsi que des appareils de chauffage à combustible liquide soit dans les locaux de travail, soit dans les passages ou escaliers servant à la circulation, ne peut se faire qu'à la lumière du jour et à la condition qu'aucun foyer n'y soit allumé.

Les canalisations amenant les liquides ou gaz combustibles aux appareils fixes d'éclairage et de chauffage doivent être entièrement métalliques.

Les flammes des appareils d'éclairage ou des appareils de chauffage portatifs devront être distantes de toute autre partie combustible de la construction, du mobilier ou des marchandises en dépôt d'au moins un mètre verticalement et d'au moins trente centimètres latéralement ; des distances moindres pourront être tolérées en cas de nécessité en ce qui concerne les murs et plafonds moyennant l'interposition d'un écran incombustible qui ne doit pas toucher la paroi à protéger.

Les appareils d'éclairage fixes ou portatifs doivent, si la nécessité en est reconnue, être pourvus d'un verre, d'un globe, d'un réseau de toile métallique ou de tout autre dispositif propre à empêcher la flamme d'entrer en contact avec des matières inflammables.

Les appareils d'éclairage situés dans les passages devront ne pas faire saillie sur les parois ou être à deux mètres du sol au moins.

Les poêles ou appareils à feu nu, ainsi que les tuyaux et cheminées, seront installés de façon à ne pouvoir communiquer le feu aux matériaux de la construction, aux matières et objets placés à proximité, ni aux vêtements du personnel.

Les compteurs à gaz seront placés loin des escaliers et des dégagements

et le plus près possible du point de pénétration des canalisations dans le bâtiment.

Si un compteur à gaz est placé dans un placard, celui-ci devra être largement ventilé sur l'extérieur.

Dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques, les chefs d'établissements doivent, en outre, se conformer à toutes les prescriptions qui sont ou pourront être édictées par application du paragraphe 2 de l'article 67 du livre II du code du travail.

Art. 21. — Les établissements visés à l'article 65 du livre II du code du travail devront posséder des issues et dégagements judicieusement répartis afin de permettre une évacuation rapide en cas d'incendie.

Les issues et dégagements doivent toujours être libres et n'être jamais encombrés de marchandises ni d'objets quelconques.

Les locaux ou bâtiments ne pourront avoir moins de deux issues lorsque celles-ci devront donner passage à plus de cent personnes, appartenant ou non au personnel de l'établissement. Ce minimum devra s'augmenter d'une unité par cinq cents personnes ou fraction de cinq cents personnes en plus des cinq cents premières.

Une décision du ministre du travail peut toujours, si la sécurité l'exige, prescrire un nombre minimum de deux sorties sur l'extérieur.

La largeur des issues comptant dans le nombre minimum obligatoire ne sera jamais inférieure à 80 centimètres.

La largeur de l'ensemble des issues devant donner passage à un nombre de personnes à évacuer compris entre vingt et un et cent ne sera pas inférieure à 1 m. 50. Pour un nombre de personnes compris entre cent un et trois cents, cette largeur ne sera pas inférieure à 2 mètres. Pour un nombre de personnes compris entre trois cent un et cinq cents, elle ne sera pas inférieure à 2 m. 50. Elle s'augmentera de 50 centimètres par cent personnes ou fraction de cent personnes en plus des cinq cents premières.

Dans les établissements visés par les décrets et arrêtés relatifs à la protection du public, le nombre des personnes susceptibles d'être présentes, sera obtenu en ajoutant à l'effectif du personnel, l'effectif du public calculé suivant les règles prévues par ces textes.

Art. 22. — Les portes susceptibles d'être utilisées pour l'évacuation de plus de vingt personnes et, dans tous les cas, les portes des locaux où sont entreposées ou manipulées des matières inflammables du premier ou du

deuxième groupe, ainsi que celles des magasins de vente, doivent s'ouvrir dans le sens de la sortie.

Toutefois, lorsqu'elles donnent accès sur la voie publique, cette mesure n'est obligatoire que lorsqu'elle est jugée indispensable à la sécurité. En cas de différend entre les chefs d'établissements et l'inspection du travail il est statué par décision du ministre du travail.

Les vantaux des portes une fois développés ne doivent pas réduire la largeur des dégagements au-dessous des dimensions minima fixées par le présent décret pour les issues, escaliers et passages.

Si une porte s'ouvre sur un escalier celui-ci devra être précédé d'un palier d'une longueur au moins égale à la largeur des vantaux, sans être inférieure à 80 centimètres.

Les portes à coulisse et les portes tournantes à tambour ne peuvent entrer en ligne dans le calcul du nombre et de la largeur totale des issues.

Art. 23. — Lorsque l'importance des établissements ou la disposition de leurs locaux l'exige, des inscriptions bien visibles doivent indiquer le chemin vers la sortie la plus rapprochée.

Les portes de sortie qui ne servent pas habituellement de passage doivent, pendant les périodes de travail, pouvoir s'ouvrir très facilement et très rapidement de l'intérieur et être signalées par la mention « sortie de secours » inscrite en caractères bien visibles.

Les établissements devront disposer d'un éclairage de sécurité permettant d'assurer l'évacuation des personnes en cas d'interruption accidentelle de l'éclairage normal.

Les conditions d'installation et de fonctionnement de l'éclairage de sécurité devront tenir compte de l'importance de l'établissement, de la disposition des locaux, de la nature des travaux effectués et de la composition du personnel.

Art. 24. — Les locaux de travail situés aux étages ou en sous-sol devront toujours être desservis par des escaliers. S'il existe des ascenseurs, monte-charges, chemins ou tapis roulants, ceux-ci ne pourront justifier une diminution du nombre ou de la largeur des escaliers.

Il ne pourra y avoir moins de deux escaliers lorsque ceux-ci devront donner passage à plus de cent personnes à évacuer, appartenant ou non au personnel de l'établissement. Ce minimum s'augmentera d'une unité par cinq cents personnes ou fraction de cinq cents personnes en plus des cinq cents premières.

Une décision du ministre du travail

peut toujours, si la sécurité l'exige, prescrire un nombre minimum de deux escaliers.

Les emplacements des escaliers comptant dans le nombre minimum fixé ci-dessus devront être choisis de manière à permettre l'évacuation rapide, hors des bâtiments, des personnes appelées à utiliser ces escaliers.

Les escaliers doivent être construits soit en matériaux incombustibles, soit en bois dur de trente-cinq millimètres au moins d'épaisseur ou protégé par un revêtement d'efficacité équivalente.

Les escaliers d'une largeur au moins égale à 1 m. 50 seront munis des deux côtés de rampes ou de mains-courantes.

La largeur des escaliers comptant dans le nombre minimum obligatoire ne sera jamais inférieure à 80 centimètres.

La largeur totale des escaliers devant assurer l'évacuation de vingt et une à cent personnes ne pourra être inférieure à 1 m. 50. Si le nombre de personnes à évacuer est compris entre cent un et trois cents, la largeur totale ne pourra être inférieure à 2 mètres.

Si ce nombre est compris entre trois cent un et cinq cents, elle ne pourra être inférieure à 2 m. 50. Elle s'augmentera de 50 centimètres par cent personnes ou fraction de cent personnes en plus des cinq cents premières.

Les largeurs minima fixées aux deux alinéas précédents seront augmentées de la moitié pour les escaliers desservant les sous-sols.

Les escaliers desservant les sous-sols ne devront pas être en prolongement direct des escaliers desservant les étages supérieurs.

Tous les escaliers devront se prolonger jusqu'au rez-de-chaussée.

Dans les établissements ouverts au public, des escaliers séparés pourront être exigés, lorsque la sécurité du personnel le nécessitera, pour desservir les locaux situés aux étages où le public n'est pas admis.

Art. 25. — La largeur minimum des passages ménagés à l'intérieur des locaux et celle des couloirs conduisant aux escaliers doivent être déterminées d'après les règles fixées aux articles 21 et 24 pour la largeur des issues et des escaliers.

Les passages devront être disposés de manière à éviter les culs de sacs ou impasses.

Le sol des passages et couloirs devra être bien nivelé.

Les passages et couloirs doivent être libres de tout encombrement de marchandises, matériel ou objets quelconques pouvant en réduire la largeur au-dessous des minima fixés ci-dessus

Art. 26. — Dans les établissements

commerciaux ouverts au public et où plus de cinq cents personnes sont susceptibles de se trouver réunies, il sera ménagé des passages qui relieront directement entre eux les escaliers.

Si les étages de ces établissements sont desservis par plus de deux escaliers, des passages semblables devront réunir chacun d'eux aux deux escaliers les plus voisins.

Au rez-de-chaussée, il sera ménagé des passages réunissant les arrivées des escaliers aux sorties les plus rapprochées.

Chaque escalier sera relié à deux sorties au moins.

Art. 27. — Les chefs d'établissements doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu, dans l'intérêt du sauvetage du personnel.

Le premier secours sera assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement. La nature du produit extingueur sera appropriée au risque.

Il y aura un extincteur au moins par étage.

Les établissements seront munis, s'il est jugé nécessaire, de postes d'incendie, alimentés en eau sous pression comprenant une ou plusieurs prises, avec tuyau et lance, des colonnes montantes spéciales et des robinets de secours.

Les normes relatives au matériel de secours contre l'incendie homologuées par la commission supérieure de normalisation, pourront être rendues obligatoires par arrêté ministériel.

Dans tous les cas où la nécessité l'exigera, une quantité de sable ou de terre meuble proportionnée à l'importance de l'établissement, à la disposition des locaux, à la nature des travaux exécutés, sera conservée à proximité des emplacements de travail, pour servir à éteindre un commencement d'incendie qui viendrait à se déclarer.

Art. 28. — Dans les établissements où peuvent se trouver occupés ou réunies normalement plus de 50 personnes, ainsi que dans ceux, quelle que soit leur importance, où sont manipulées ou mises en œuvre des matières inflammables appartenant au premier groupe, une consigne pour le cas d'incendie sera établie et affichée dans chaque local de travail, d'une manière très apparente.

Cette consigne indiquera le matériel d'extinction et de sauvetage qui se trouve dans le local ou à ses abords. Elle désignera le personnel chargé de mettre en action ce matériel.

Elle désignera de même pour chaque local, les personnes qui seront

chargées de diriger l'évacuation du personnel et éventuellement du public.

Elle indiquera que toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée du personnel spécialement désigné.

Elle désignera les personnes chargées d'aviser les pompiers dès le début d'un incendie. L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service des pompiers y seront portés en caractères apparents.

La consigne devra prévoir des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprendra à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques devront avoir lieu au moins tous les trois mois. Leur date et les observations auxquelles ils pourront avoir donné lieu seront consignés sur un registre tenu à la disposition de l'inspecteur du travail au cours de ses visites.

La consigne pour le cas d'incendie sera obligatoirement communiquée à l'inspecteur du travail.

Art. 4. — Les articles 19, 20 et 21 du décret du 10 juillet 1913 deviennent les articles 29, 30 et 31 réunis sous la section IV intitulée : « Dispositions diverses ».

Les nouveaux articles 30 et 31 sont ainsi conçus :

Art. 30. — Le ministre du travail peut, par arrêté pris sur le rapport des inspecteurs du travail et après avis du comité consultatif des Arts et Manufactures, accorder à un établissement dispense permanente ou temporaire de tout ou partie des prescriptions suivantes : article 1^{er} (alinéas 3, 4, 5), article 5 (alinéas 2, 6, 7), article 8 (alinéas 7, 8), article 9, article 10 (alinéa 5), article 19 (alinéa 2), article 21 (alinéas 3, 5, 6), article 22 (alinéa 4), article 24 (alinéas 2, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12), article 25 (alinéas 1, 2), article 26 (alinéas 1, 2, 3, 4), dans le cas où il est reconnu que l'application de ces prescriptions est pratiquement impossible et que l'hygiène et la sécurité des travailleurs sont assurées dans des conditions au moins équivalentes à celles qui sont fixées par le présent décret.

Art. 31. — Les prescriptions du présent décret pour l'application desquelles est prévue la procédure de la mise en demeure, en exécution de l'article 68 du livre II du code du travail et le délai minimum prévu à l'article 69 desdits livre et code pour l'exécution des mises en demeure sont fixés conformément au tableau ci-après :

Article 1er, alinéa 1er	4 jours
Article 1er, alinéas 4, 5	15 jours
Article 2, alinéa 1er	1 mois
Article 2, alinéas 2, 3	4 jours
Article 3, alinéa 1er	4 jours
Article 3, alinéa 2	1 mois
Article 4, alinéa 1er (second membre de phrase)	4 jours
Article 4, alinéas 2, 3, 4, 5	1 mois
Article 5, alinéas 1er, 2, 6, 8	1 mois
Article 5, alinéas 5, 7, 10	4 jours
Article 6	1 mois
Article 7	1 mois
Article 8, alinéas 1er, 4, 5, 6, 7, 8, 9	4 jours
Article 9	4 jours
Article 10, alinéa 2 (premier membre de phrase)	1 mois
Article 10, alinéa 4	4 jours
Article 12, alinéas 1er, 3, 4	4 jours
Article 15, alinéa 2	15 jours
Article 16	4 jours
Article 18, alinéa 4	4 jours
Article 19, alinéa 1er	4 jours
Article 19, alinéa 2	15 jours
Article 20, alinéas 4, 6	4 jours
Article 20, alinéas 9, 10	15 jours
Article 21, alinéas 1er, 3, 4, 5, 6	1 mois
Article 22, alinéa 2	15 jours
Article 22, alinéa 4	1 mois
Article 23, alinéa 4	1 mois
Article 24, alinéas 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12	1 mois
Article 24, alinéa 6	15 jours
Article 25, alinéas 1er, 2	1 mois
Article 26, alinéas 1er, 2, 3, 4	1 mois
Article 27, alinéas 2, 3, 6	4 jours
Article 27, alinéa 4	1 mois

Toutefois, lorsque l'exécution des mises en demeure comportera la création d'installations nouvelles et non pas seulement l'utilisation d'installations existantes, le délai minimum sera porté à quinze jours pour les mises en demeure fondées sur les dispositions des articles 3 (alinéa 1er) et 12 (alinéas 1er et 3) et à un mois pour les mises en demeure fondées sur les dispositions des articles 5 (alinéas 5 et 6), 8 (alinéas 6, 7 et 8), et 18 (alinéa 4).

Art. 5. — L'article 22 du décret du 10 juillet 1913 est abrogé.

Les dispositions du présent décret entreront en vigueur le 1er avril 1939.

Art. 6. — Le ministre du travail est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République française.

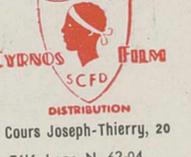
Fait à Paris, le 14 février 1939.

Albert LEBRUN.

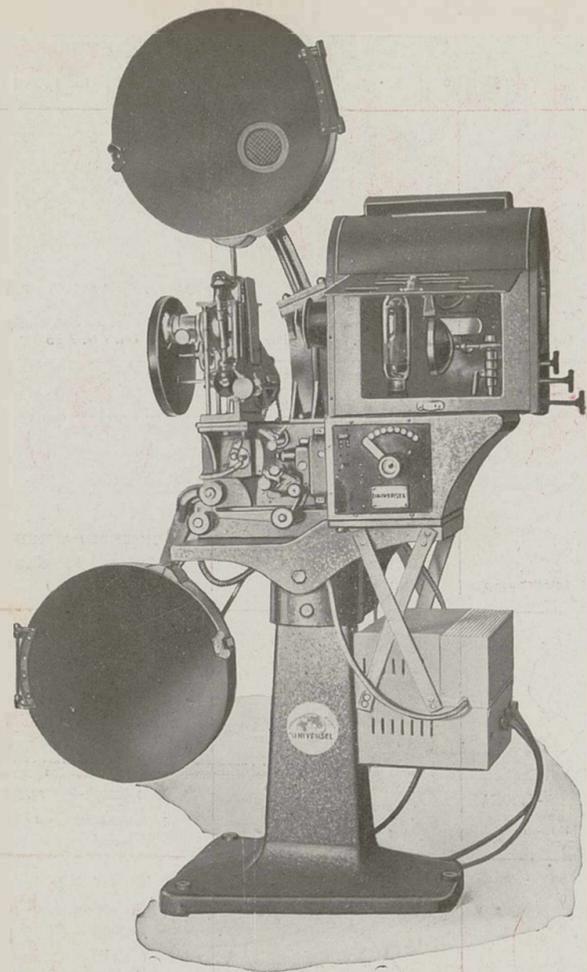
Par le Président de la République :
Le ministre du travail,

Charles POMARET

LES GRANDES MARQUES DU CINEMA

 <p>MIDI Cinéma Location MARSEILLE</p> <p>17, Boulevard Longchamp Tél. : N. 48-26</p>	 <p>Films Paramount</p> <p>AGENCE DE MARSEILLE 26, Rue de la Bibliothèque Tél. Lycée 18-76 18-77</p>	 <p>AGENCE 6^e DE LOCATION DE FILMS</p> <p>50, Rue Sénac Tél. Lycée 48-87</p>	 <p>CINE GUIDICIN MARSEILLE</p> <p>53, Rue Consolat Tél. : N. 27-00 Adr. Télég. : GUIDICINE</p>	 <p>ALLIANCE CINEMATOGRAPHIQUE EUROPEENNE</p> <p>52, Boulevard Longchamp Tél. : N. 7-85</p>
 <p>ÉTOILE FILM</p> <p>AGENCE DE MARSEILLE M. PRAZ, Directeur 114, Boulevard Longchamp Tél. : N. 01-81</p>	 <p>ECLAIR JOURNAL</p> <p>AGENCE DE MARSEILLE 103 Rue Thomas Tél. : N. 23-65</p>	 <p>LES FILMS DE PROVENCE</p> <p>131, Boulevard Longchamp Tél. : N. 42-10</p>	 <p>PRODUCTION F. MERIC FILMS</p> <p>75, Boulevard de la Madeleine Tél. : N. 62-14</p>	 <p>AGENCE DE MARSEILLE 53, Boulevard Longchamp Tél. : N. 50-80</p>
 <p>OSSO FILMS</p> <p>AGENCE DE MARSEILLE 43, Rue Sénac Tél. : Lycée 71-89</p>	 <p>GUY-MAÏA FILMS</p> <p>44, Boulevard Longchamp Tél. : N. 15-00 15-01 Télégrammes : MAÏAFILMS</p>	 <p>PATHÉ-CONSORTIUM-CINEMA</p> <p>90, Boulevard Longchamp Tél. N. 15-14 15-15</p>	 <p>EXCLUSIVITÉ DES GRANDS FILMS F. JEAN CINEA FILM MARSEILLE</p> <p>81 Rue Sénac 81 Tél. Lycée 50-01</p>	 <p>CYRNOUS SCFD FILM</p> <p>DISTRIBUTION 20, Cours Joseph-Thierry, 20 Téléphone N. 62-04</p>
 <p>R K O RADIO FILMS</p> <p>AGENCE DE MARSEILLE 89, Boulevard Longchamp Téléph. National 25-19</p>	 <p>HELIOS FILM DISTRIBUTION</p> <p>43, Boul. de la Madeleine Tél. N. 62-59</p>	 <p>FORRESTER-PARANT</p> <p>60, Boulevard Longchamp Tél. N. 26-51</p>	 <p>Films WORMS</p> <p>120, Boulevard Longchamp Tél. N. 11-60</p>	 <p>FILMS Angelin PIETRI</p> <p>76 Boulevard Longchamp Tél. N. 64-19</p>
 <p>FILMS O'BERRY</p> <p>11, RUE LINCOLN-11 PARIS (8^e)</p> <p>AGENCE DE MARSEILLE 63, Bd Longchamp - Tél. N. 11-50</p>	 <p>CINE RADIE</p> <p>130, Boulevard Longchamp Téléphone N. 38-16 (2 lignes)</p>	 <p>FILMSONOR</p> <p>54, Boulevard Longchamp Téléphone : N. 16-13 Adresse Télégraphique FILMSONOR Marseille</p>	 <p>Films CHAMPION</p> <p>1, Boulevard Longchamp Téléphone N. 63-59</p>	
 <p>andré valette</p> <p>65, boulevard longchamp marseille</p> <p>Téléphone : N. 10-16 SES SPECTACLES. REVUES TOURNÉES. VEDETTES.</p>	 <p>LA TECHNIQUE Cinématographique</p> <p>Revue mensuelle fondée en 1930 consacrée exclusivement à la technique du cinéma et ses applications.</p> <p>LE CINEASTE, son supplément du petit format.</p> <p>LE FILM SONORE, son supplément corporateil.</p> <p>Abonnement France et Colonies 50 frs. par an.</p> <p>34, Rue de Londres - PARIS-8</p>	 <p>FILMS M. MEIRIER</p> <p>32, Rue Thomas Téléphone N. 49-61</p>	 <p>Filmolaque</p> <p>"Triple la vie du film"</p> <p>Vernissage Intégral Rénovation des Copies Usagées</p> <p>39 Rue Buffon PARIS 5^{ème} Tél. : PORT-ROYAL 28-97</p>	

ET LES AGENCES REGIONALES



ETABLISSEMENTS

RADIUS

130, Boul. Longchamp
MARSEILLE

Téléphone : N. 38-16 et 38-17

AGENTS GÉNÉRAUX DES



PARIS

Étude et devis entièrement gratuits et sans engagement

TOUS LES ACCESSOIRES DE CABINES
AMÉNAGEMENTS DE SALLE

Appareil sonore "UNIVERSEL" TYPE I
avec carters 1.000 mètres.

GRANET-RAVAN

MAISONS FLATIN-GRANET & C^{ie} & GRANET-RAVAN RÉUNIES

SERVICE EXTRA RAPIDE PARIS MARSEILLE EN 12 HEURES
POUR LE CINÉMA

GRANET-RAVAN vous rappelle qu'il est spécialisé dans le transport des Films en Service Rapide de Paris à Marseille et particulièrement de la distribution sur le littoral en collaboration avec la MAISON BERTIL DE NICE

MARSEILLE 5 ALLÉES I. GAMBETTA TEL. NAT. 40.24-40.25
ALGER 6 RUE COLBERT TÉLÉPHONE: 10.06
PARIS 40, RUE DU CAIRE TÉLÉPH. GUT 85-77
ORAN 4, RUE S^t DENIS TÉLÉPHONE 206.16
NICE 9, R. MARÉCHAL PÉTAINE TÉLÉPHONE: 838.69
CASABLANCA 33, R. DE COMPIÈGNE TÉLÉPHONE: 06.29

HOLLYWOOD CINÉMA
EST

CHAUFFÉ PAR PANNÉAUX RAYONNANTS INVISIBLES

CETTE INSTALLATION A ÉTÉ RÉALISÉE
PAR

LA NOUVELLE PHENIX
INDUSTRIELLE

85 - 87, Rue Saint-Sébastien
à MARSEILLE
Tél. Dragon 12-24.

Depuis l'an 1795
tous les beaux travaux
de

Serrurerie - Ferronnerie

sont exécutés par la Maison



A. BLANC

BRUNO BLANC, Successeur

22, Rue des Convalescents
MARSEILLE - Tél. C. 30-63

**LA GLACE
LE VERRE**



Dans la décoration
dans la construction

Établissements

Edouard CORNET

4, Cours Gouffé Tél. G. 68-87

MARSEILLE

BATIMENT
AMEUBLEMENT
MARINE
INDUSTRIE

LES ENSEIGNES
LES INSCRIPTIONS
ET LES INDICATIONS
LUMINESCENTES

du CINÉMA
HOLLYWOOD
ont été exécutées
par la Maison

MANIN-ASQUASCIATI

Angle rues Haxo
et Jeune - Anacharsis
MARSEILLE

LES FAUTEUILS

Ayant à composer un cadre pour le public d'une métropole déjà gâtée par tant de luxueux Eden, les dirigeants d'Hollywood pouvaient hésiter et tergiverser dans le choix des matériaux. Ils ne l'ont pas fait, car la formule qu'ils ont délibérément adoptée leur a épargné hésitations et tergiversations. « Ce qu'il y a de mieux » est en effet une règle qui simplifie singulièrement la tâche de ceux qui ont mission d'exercer un choix. Tel matériau fait bien, telle fabrication est soignée ; sans doute, mais existe-t-il un matériau meilleur, une fabrication impeccable ? C'est celle-ci que nous choisissons, c'est celui-là qu'il nous faut.

Et c'est ainsi que les fauteuils d'Hollywood concourent dans leur opulente sobriété la réalisation la plus harmonieuse et la plus confortable de l'espèce.

Déjà, par dizaine de mille, les spectateurs qui ont fait de cette salle leur but de sortie, ont éprouvé leur moelleux contact et apprécié l'ordonnance impeccable de leurs rangs pressés. Le spectacle auquel ils se sont délectés dans cette salle était sans conteste délectable. Les films étaient jalousement sélectionnés parmi les plus beaux du moment. Aussi l'euphorie des sens

à laquelle ils se sont abandonnés n'a-t-elle pas eu de mérite à incliner ces spectateurs à la bienveillance du jugement. Mais ils ont emporté d'Hollywood une impression d'ensemble heureuse et qui ne manquera pas de les inciter au plus prochain retour.

Entre leurs montants bronzés, les fauteuils du mezzanine présentent un capiton de velours tête de nègre au dossier orné d'un jonc de métal clair. L'effet est d'une sobriété de ton saisissante. Les fauteuils d'orchestre, identiques, se différencient cependant par le dossier non capitonné et dont le demi cintre d'acajou réalise le tour de force d'épouser intimement la forme du dos, de telle sorte que nombreux sont les spectateurs qui ne se sont pas aperçus qu'ils reposaient à même une surface de bois. Quant aux sièges du mezzanine comme de l'orchestre, ils sont constitués par un coussin pneumatique Dunlopillo. La douceur moelleuse de ce matériau tient du prodige.

Ainsi, comme en témoigne ce bref aperçu d'un des éléments, il est vrai, essentiel, qui constitue la belle salle nouvelle de la rue St Ferreol, rien n'a été négligé pour qu'elle soit digne en tous points de son parrainage prestigieux : Hollywood.

SCODA.

Les Enseignes et Éclairages par tubes luminescents

Le Cinéma Hollywood, rue Saint-Ferreol à Marseille, vient de réaliser un ensemble lumineux particulièrement intéressant.

Cet ensemble comporte presque exclusivement des tubes fluorescents « Claude » dont les qualités diverses ont été judicieusement adaptées à chacune des exigences d'installation.

La grande enseigne de toiture « Hollywood » qui doit, non seulement être visible, mais lisible de loin, est composée de tubes fluorescents « Claude » de couleur bleu pastel à haut rendement lumineux.

L'inscription verticale *Hollywood* dont la mission n'est pas seulement d'indiquer un nom, mais de contribuer à l'éclairage de la façade et de la rue, est construite en tubes fluorescents de couleurs vert jade, dont le rendement lumineux est encore supérieur à celui du tube bleu pastel.

D'autres inscriptions et décorations lumineuses complètent ces textes principaux qui ressortent particulièrement au milieu des coloris habituellement employés.

Les halls d'entrée, rue St-Ferreol et rue Jeune-Anacharsis, le foyer et le bar baignent dans une lumière extrêmement agréable et très flatteuse pour les couleurs qu'elle fait ressortir.

Cette lumière est diffusée sans éblouissement par des tubes fluorescents « Claude » blancs, ou par des groupes de même nature reconstituant une lumière blanche.

Ces tubes ou groupes de tubes sont disposés sous forme de rampes ou motifs qui, de jour, aussi bien que de nuit, contribuent à la décoration des salles.

Il convient d'ajouter que ces tubes fluorescents « Claude » font appel à une consommation de courant très inférieure à celle qui serait demandée par les tubes généralement employés.

Cet avantage joint à la variété, au choix des couleurs et à la qualité de la lumière, a suscité leur emploi pour les enseignes et l'éclairage du Cinéma Hollywood. Leur réalisation a donc été confiée aux Etablissements Claude-Paz et Silva.

L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

L'installation électrique de cette salle de spectacles a été réalisée en tenant compte des derniers règlements établis par les Services Techniques, pour obtenir le maximum de sécurité possible.

Les circuits de commande à distance permettent d'allumer ou d'éteindre les réseaux intérieurs, courant continu et courant alternatif, de la salle, de la cabine, des halls et dépendances, de plusieurs points différents et notamment des deux entrées, contrôles, et de la cabine.

L'équipement de la cabine avec ses contacteurs, interrupteurs et jeux d'orgue, permet de réaliser les plus heureux effets de lumière dans la salle, et de maintenir un éclairage de pénombre harmonieux, durant les représentations permanentes.

La scène avec son équipement électrique pourra, dégagée de son écran, présenter les numéros d'attraction les plus divers.

Scindés sur plusieurs circuits, les motifs d'éclairage de la salle, assurent en cas de manque de courant de l'un des trois réseaux de distribution, un éclairage suffisant pour continuer la représentation et assurer l'évacuation normale de la salle et des services.

De même, des groupes convertisseurs rotatifs, permettent d'obtenir du courant continu par une alimentation alternative et du courant alternatif par une alimentation courant continu, ce qui assure la bonne marche de la projection et de l'installation sonore, même avec une distribution de courant réduite.

TAPIS CAOUTCHOUC

fabriqués et posés par la

Société "LE CAOUTCHOUC INDUSTRIEL"

13, Rue St-Régis - MARSEILLE

Installations pour :
CINÉMAS, MAGASINS

Salles de Bains,
Escaliers, etc.

Charles DIDE

La plus ancienne Maison du Cinéma
35, Rue Fongate - L. 76 - 60



REPARATIONS
FOURNITURES
INSTALLATIONS
ÉTUDES et DEVIS
DEPANNAGES

Agent des



Charbons LORRAINE
(Cielor, Mirrolux, Orlux)



*La Cabine
d'Hollywood
est installée
par
Ch. DIDE*

66, Rue de Rome

SASSA

Tailleur

MARSEILLE

52, Rue Nationale

L'INSTALLATION
ÉLECTRIQUE
DU
HOLLYWOOD
A ÉTÉ
RÉALISÉE
PAR

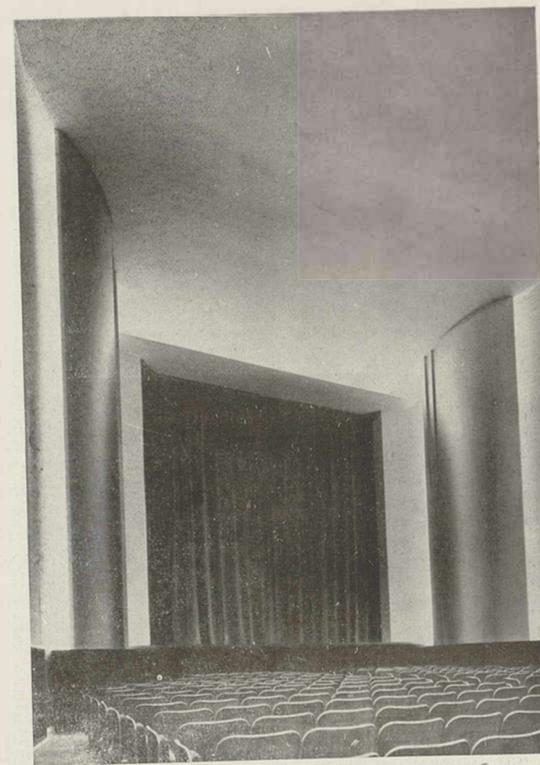
Les Anciens Établissements
NOËL Aîné, PELLEGRINI & C^{ie}

56 à 78, Rue de Lyon - MARSEILLE

Les Grands Spécialistes
du Théâtre et du Cinéma

qui ont déjà installé

L'OPÉRA MUNICIPAL de MARSEILLE
LE CAPITOLE LE MAJESTIC LE REX CINEMA
LE COMEDIA L'ELDORADO
et beaucoup d'autres Salles de Marseille
et de la Région Provençale.



HOLLYWOOD. — Une vue de la salle
(Photo Audiy)

FAÇADE DU HOLLYWOOD
Rue du Jeune Anacharsis



La façade du Hollywood rue du Jeune Anacharsis est constituée par un grand parement en briques de verre « Verisolith » de la Cie de St-Gobain; ces briques de verre constituent un matériau excessivement solide aussi robuste que le béton armé, éclairées par l'intérieur ou par la grande enseigne au néon, elles donnent des reflets d'un effet très décoratif, leur constitution permet d'autre part un isolement parfait soit du bruit soit de la température, et répartissent dans les foyers côté Anacharsis un jour largement diffusé.

Sur ces briques est posé un monogramme énorme « Hollywood » soulaché le soir par du néon bleu à haute intensité.

E. CHIRÉ
Architecte diplômé par le Gouvernement

ENSEIGNES LUMINEUSES ET LUMIERE NOIRE

Parmi les plus récentes applications de découvertes scientifiques une des plus curieuses est sans contredit celle de la lumière noire. Nous publions par ailleurs une étude sur ce sujet et nous nous contenterons ici de signaler le parti que l'on en a tiré dans la salle d'Hollywood.

On sait que la lumière noire peut révéler des objets préalablement préparés et enduits selon deux principes différents : celui de la fluorescence et celui de la luminescence. Jusqu'à maintenant on s'est surtout attaché à la fluorescence, soit une émanation lumineuse qui disparaît en même temps

que la source d'excitation lumineuse, les ballets lumineux et certaines formes de décoration sont les manifestations les plus répandues de la fluorescence. La luminescence au contraire est non seulement une émanation appelée (à tort) phosphorescente mais encore une capacité d'emmagasiner la lumière et de continuer à l'émettre comme un ver luisant pendant très longtemps après l'extinction de l'ampoule spéciale.

Selon ce principe toutes les inscriptions utilitaires de la salle sont luminescentes. Elles brillent dans l'obscurité d'un éclat net, sans la moindre

bavure lumineuse et en cas de panne d'électricité restent visibles et continuant de la sorte à signaler les dégagements peuvent cas échéant éviter une panique.

Il est à remarquer qu'en dehors de cette « utilisation extrême » qui a motivé leur création les inscriptions luminescentes peuvent représenter une économie jamais négligeable dans une exploitation. Il est en effet possible d'éteindre les ampoules, donc de réduire la consommation électrique pendant une période de près de 50 % du temps d'utilisation.

14

CENTRALE DE SONORISATION FERRER - AURAN

Cette centrale de sonorisation assure la distribution de la parole et de la musique dans les halls et à l'extérieur.

L'amplificateur de haute fidélité délivre une puissance modulée de 23 watts.

Le programme transmis est à volonté : la parole, la musique enregistrée, ou les émissions radiophoniques. La permutation de ces différents programmes est assurée par un groupe de relais commandés à partir des bureaux de la Direction.

Les haut-parleurs, du type à aimant permanent, montés dans des coffres spécialement étudiés, au point de vue acoustique, comportent des dispositifs de réglage de puissance individuels à impédance constante, permettant une mise au point précise du volume sonore de l'un des reproducteurs sans altérer les caractéristiques de fonctionnement de l'ensemble.



ÉLECTRICITÉ
GÉNÉRALE

ETABLISSEMENTS

FERRIER - AURAN

"Public - Address" TÉLÉPHONIE
Radio L. M. T. GÉNÉRALE

MARSEILLE
8, Rue Moustier, 8

SONORISATION
T. S. F.

NICE
10, Rue Verdi, 10

HOLLYWOOD

Une nouvelle Référence "AUTOMATICKET"

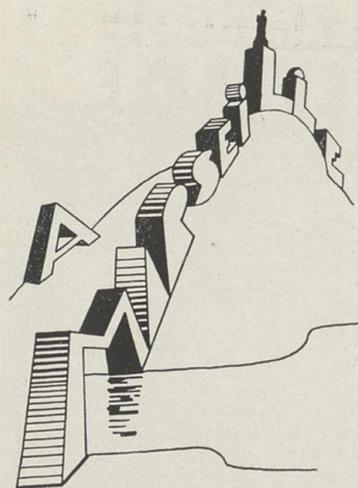
2 Distributeurs six cases électriques

L'AUTOMATICKET est l'auxiliaire indispensable des Salles modernes
et équipe déjà dans la Région :

LA FOIRE DE MARSEILLE
CINEAC Petit Marseillais
CINEAC Petit Provençal
LES 3 SALLES Marseille-Matin
CINEMA ETOILE Marseille
LE CAPITOLE Marseille
LE MAJESTIC Marseille
LES VARIETES Marseille
CINEVOG Marseille

CINEAC à Nice
PARIS PALACE à Nice
FORUM à Nice
LE MAJESTIC à Cannes
LE RIVIERA à Cannes
LE STAR à Cannes
LE CASINO à Cannes
LE CASINO à Toulon
EDEN à Châteaurenard

Agence Régionale : CINEMATELEC, 29, Boulevard Longchamp



Les Programmes de la Semaine.

CAPITOLE. — *Les Cinq sous de Lavarède*, avec Fernandel (Helios Film) Exclusivité.

FATHE-PALACE. — *La Bête Humaine*, avec Jean Gabin (Cyrnos Film) Exclusivité.

REX et STUDIO. — *Le Capitaine Benoît*, avec Jean Mural (Cie Fse Cinématographique) En exclusivité simultanée.

ODEON. — *Les Hommes volants*, avec Fred Mc Murray (Films Paramount) Exclusivité.

MAJESTIC. — *Suez*, avec Annabella (20th Century Fox) Exclusivité.

HOLLYWOOD. — *Madame et son clochard*, avec Constance Bennett. Exclusivité.

RIALTO. — *Ultimatum*, avec Dita Parlo (Forrester-Parant) Seconde vision.

ELDO. — *Gibraltar*, avec Erich Von Stroheim (Films Osso) Seconde vision.

L'INTERMÉDIAIRE
CINÉMATOGRAPHIQUE
du MIDI
Cabinet AYASSE
44, La Canebière - MARSEILLE
Téléphone COLBERT 50-02

VENTE ET ACHAT DE CINÉMAS ET DE TOUTES SALLES DE SPECTACLES
Les meilleures Références.



Odette JOYEUX

Odette Joyeux, dont nous avons apprécié le talent dans *Entrée des Artistes*

Présentations à venir

MARDI 7 MARS
à 10 heures REX (A.C.E.)
Le Récif de Corail, avec Jean Gabin.

MERCREDI 8 MARS
à 10 heures REX (A.C.E.)
Marajo, la lutte sans merci.

MERCREDI 15 MARS
à 10 h. CAPITOLE (20th Century Fox)
Fatrouille en mer, avec Richard Greene.

à 18 h. CHAVE (20th Century Fox)
La vie en rose, avec Shirley Temple.

AUTRES DATES RETENUES
21 Mars. Paramount, 10 h.
21 Mars. Films Méric, 18 h.
22 Mars. Galia Ciné, 10 et 18 h.

On a présenté...

La Folle Farade, Adieu pour toujours, Suez, Le Mannequin du Collège (20th Century Fox), dont vous trouverez le compte rendu en rubrique « Présentations ».

LA REVUE DE L'ÉCRAN NOUVELLES DE PARIS

Sous la Direction de M. G. CHARLES DE VALVILLE, 37, Rue Buffon (Filmolaque) en collaboration avec R. DASSONVILLE.

LES PROGRAMMES DE LA SEMAINE

AGRICULTEURS : *Entrée des artistes.*
APOLLO : *Les Anges aux figures sales*
AVENUE : *M. Tout le monde.*
AUBERT-PALACE : *Le Récif de Corail.*
BALZAC : *Kentucky.*
BIARRITZ : *Madame et son cow-boy.*
BONAPARTE : *Adieu pour toujours; C'était son homme.*
CAMEO : *J'étais une aventurière.*
CESAR : *Fort Dolorès.*
COL'SÉE : *Accord Final.*
CHAMPS-ÉLYSÉES : *La Citadelle.*
CINE-OPERA : *Les hommes volants.*
ERMITAGE : *J'étais une aventurière.*
GAUMONT-PALACE : *Le Capitaine Benoit.*
HELDER : *Le gladiateur.*
IMPERIAL : *Trois valses.*
MARBEUF : *Famille Hardy en vacances; Londres la nuit.*
MADELEINE : *La bête humaine.*
MIRACLES : *On s'est bien amusé.*
MARIGNAN : *Noix de Coco.*
MARIVAUX : *L'esclave blanche.*
MAX LINDER : *Raphaël le tatoué.*
MOUR'N ROUGE : *Hôtel du Nord.*
NORMANDIE : *Blanche Neige et les Sept Nains (Version américaine).*
OLYMPIA : *Trois de Saint-Cyr.*
PARAMOUNT : *Le roi des gueux.*
PAR' S : *Gunga Din.*
PAR' S-SOIR-RASPAIL : *Professeur Schnock.*
REX : *Marajo.*
SAINT-DIDIER : *Petite Peste.*
Les Montagnards sont là.

STUDIO ÉTOILE : *Adieu, Valse de Vienne.*
STUDIO BERTRAND : *Panique à l'Hôtel; Radio X.*
PANTHEON : *Films de ski.*
STUDIO UNIVERSEL : *Madame et son clochard; Le Roman de Werther.*

AMOUR INTÉRIEUR

Une œuvre subtile pleine de tact et de finesse.

LES FILMS NOUVEAUX

Frères Corses.

Rares sont les films qui nous ont permis d'admirer la beauté sauvage d'une île peu connue des français-moyens, et si près de nous par le cœur et par l'esprit; j'ai cité la Corse!...

Dans ce drame qui se double agréablement d'un documentaire, Géo Kelbert, assisté de Georges Brunot nous présente, avec un réalisme saisissant, un scénario tourné dans les environs de Calvi, scénario où se mêlent pour la joie des yeux, aux mœurs primitives aux coutumes ancestrales, le romantisme de l'action, avec, comme toile de fond, de sauvages et presque mystérieuses régions de l'île de Beauté.

Il y a dans ce film du pire et du meilleur. Du pire, en ce qui concerne le montage trop lent, qui refroidit l'action et immobilise les personnages... du meilleur, si l'on considère la composition originale, artistique, des prises de vues : de magnifiques paysages de montagnes aux cimes déchiquetées alternent avec des sous-bois rayés de plans d'ombre et de lumière; de vieux villages, pleins de sérénité contrastent avec le tumulte d'une mer battant les côtes abruptes. Alors une émotion profonde et directe nous empoigne : nous suivons l'action avec un intérêt croissant, et nous faisons, par surcroît, un magnifique voyage.

Le scénario est sobre et rude; je voici, résumé à grands traits.

Bruno, riche propriétaire d'une scierie, est très amoureux d'une servante de café de Calvi, la belle Gina; ignorant son passé, il l'épouse et la présente à ses deux fils : Angelo et Tonio. Ce dernier s'éprend de cette belle fille, mais luttant contre l'amour, il ira gagner sa vie comme pêcheur loin du foyer familial, afin de ne pas succomber à la tentation.

Cependant, Gina, par un hasard malheureux a rencontré un de ses anciens amants, André, un type du « milieu », dénué de tout scrupule, et qui flaire la bonne affaire. Pour acheter le silence de ce dernier, Gina ne craint pas de voler son mari!... Mais,

Angelo ayant tout appris, provoque André et le tue. Bruno, atterré, finit par découvrir tout le drame, et Gina, qui, décidément, n'était pas faite pour une vie simple et honnête, quitte à tout jamais le pays.

Tonio revient près de son père, en attendant la libération d'Angelo, qui ne saurait tarder!...

A la scierie, la vie reprend son cours, prosaïque et monotone.

L'interprétation est dominée par la figure honnête, rude, mais par trop naïve de Bruno, incarné magistralement par Aquistapace. Erwin se taille un beau succès dans le rôle ingrat d'Angelo. Pierre Brasseur, auquel nous ne ménageons pas, d'habitude, nos applaudissements, tant au théâtre qu'à l'écran, semble ne pas avoir compris le caractère du personnage de Tonio, qu'il représente. Lucienne Lemarchand nous dérouté par son jeu; nous avons l'impression, non pas d'une Gina, rusée et perverse, mais d'une jeune fille naïve et honnête?

Paul Azaïs, Rognoni, Brochard (ce dernier, que nous retrouvons avec plaisir à l'écran) sont pleins de vie et de vérité. Lucien Galas, Bruno Clair, Zoïa Jollson, Jacqueline Daix complètent harmonieusement cette interprétation.

La partie musicale d'Henri Tomasi mérite tous nos éloges; elle cadre bien l'action et a un parfum de terroir qui n'est pas fait pour nous déplaire.

Avant de terminer cette critique, on ne saurait passer sous silence les noms des deux opérateurs qui ont fait preuve d'un sens artistique incontestable, MM. Georges Sully et Marcel Grigon.

En résumé, un film plein d'air, appelé à satisfaire le public le plus difficile.

G. Charles de VALVILLE

MATERIEL
MADIAXOX

CHRONIQUE JURIDIQUE

OPÉRA - COMIQUE ET CINÉMA

Pour la seconde fois, le mécanisme judiciaire est mis en mouvement à propos d'un opéra-comique célèbre : *Louise*, de Gustave Charpentier.

Il y a quelques années, le Tribunal civil de la Seine avait écouté les doléances du Maître Charpentier se plaignant qu'une chanson de music-hall (qui connut une passagère célébrité) portât le nom — ou le prénom — de son œuvre.

Les juges reconnurent à l'époque que le compositeur avait subi un préjudice moral certain, car une confusion avait été manifestement recherchée pour rattacher la chanson *Louise* à son opéra-comique.

Mais c'est une autre décision, ren-

due le 18 novembre dernier par le Tribunal de Commerce de la Seine, qui rentre dans le cadre de cette chronique.

Gustave Charpentier avait cédé à son éditeur ses droits d'auteur sur la musique et le livret de son opéra-comique *Louise*. Deux cinéastes survinrent, qui sollicitèrent de l'éditeur le droit de produire, d'éditer et d'exploiter un film sonore et parlant, d'après ledit opéra-comique. Le contrat fut accepté, et signé par l'éditeur, mais non par le Maître Charpentier... L'éditeur pensait avoir le droit absolu de traiter, pour les droits qu'il avait acquis définitivement et les cinéastes, emportant leur contrat, firent, paraît-il, le voyage d'Amérique pour s'assurer le concours de Grace Moore.

On avait donc compté sans le principal intéressé, le compositeur, qui, de son côté, avait traité avec une autre firme pour la réalisation cinématographique de son œuvre. Les deux premiers cinéastes s'émurent et déclarèrent que, devenus les cessionnaires des droits d'adaptation, par l'intermédiaire de l'éditeur, toute nouvelle convention relative à la réalisation d'un film *Louise* aurait dû être passée en accord avec eux.

Malheureusement pour eux, une phrase du contrat qui liait le compositeur et l'éditeur spécifiait « qu'ils mettraient en commun, pour le partage par la moitié, la propriété et tous les bénéfices de l'exploitation complète du drame lyrique *Louise* ».

Le Tribunal, s'appuyant sur ce contrat, a déclaré que, du moment que la propriété de l'œuvre était ainsi mise en commun, les droits d'édition, découlant nécessairement de cette propriété, devaient l'être aussi et que l'éditeur ne pouvait donc disposer seul d'un des éléments de ces droits d'édition, en l'espèce le droit de reproduction cinématographique, sans l'assentiment et la participation de l'auteur.

Le contrat signé entre l'éditeur et les deux cinéastes fut donc déclaré sans aucune valeur juridique, parce qu'il y manquait la signature indispensable de Gustave Charpentier.

Les cinéastes en furent donc pour leurs frais : ceux d'un voyage inutile en Amérique et ceux d'un procès.

Moralité : producteurs de films qui voulez puiser dans les chefs d'œuvre du théâtre parlant ou chantant, n'oubliez pas qu'ils ont eu un auteur, prenez garde aux contrats intervenus avant le vôtre, assurez-vous les signatures indispensables, et alors vous pourrez partir vers le Nouveau-Monde chercher une interprète, si vous ne voulez pas de celles que vous offre la France.

R. DUSOLIER.



Yvonne Printemps et Pierre Fresnay
dans une scène pathétique d'Adrienne Lecouvreur



FERNANDEL dans
RAPHAËL LE TATOUÉ
UN FILM DE CHRISTIAN JAQUE. (C'ÉTAIT MOI)

En marche
vers
le succès

ET

IL FAUT SAVOIR CHOISIR SA ROUTE...



LE RÉCIF *de* CORAIL

JEAN GABIN

MICHÉLE MORGAN

DANS

D'APRÈS LE ROMAN DE **JEAN MARTET**
EDITÉ PAR LA MAISON ALBIN MICHEL

SCENARIO ET DIALOGUES DE **CH. SPAAK**
PRODUCTION **G. LAMPIN**



AVEC
SATURNIN FABRE
GINA MANES
CARETTE
LOUIS FLORENCIE
ET
PIERRE RENOIR

UNE RÉALISATION DE
MAURICE GLEIZE
COLLABORATION DE J. KRUGER

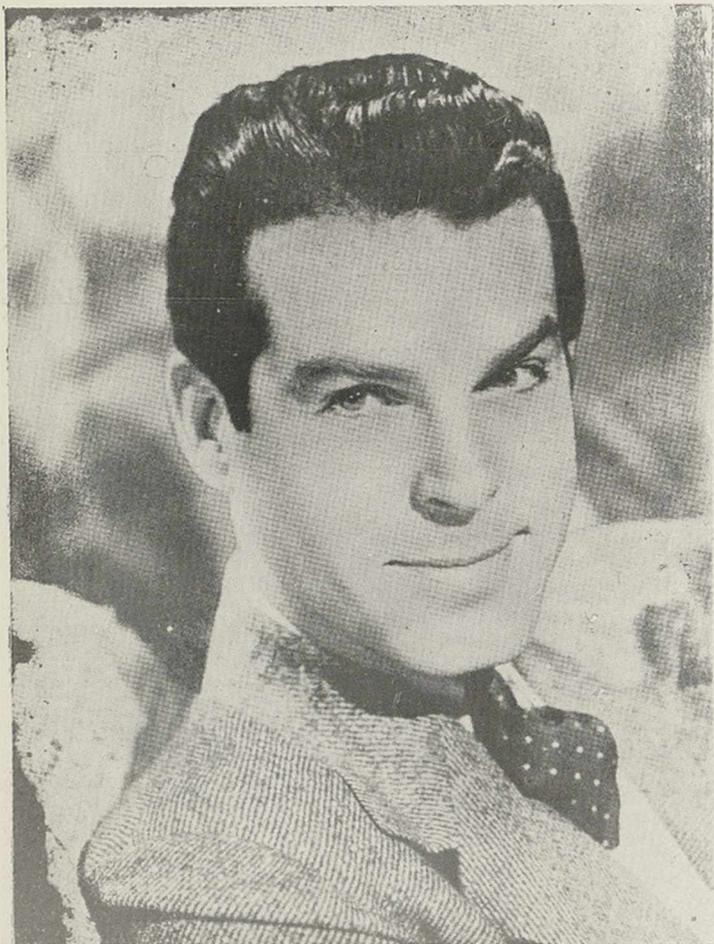
*Un film
dont l'action
sentimentale se
déroule dans les
contrées les plus
diverses au travers
de périls et d'é-
vènements les
plus surpre-
nants.*

Mardi
7
MARS

au
REX de Marseille
à
10 h. du matin.



NOS ILLUSTRATIONS



*Fred Mc Murray, vedette du film de William A. Wellman
Les Hommes volants*



*Edwige Feuillère, Jean Max et Jean Tissier
dans J'étais une aventurière*



50, Rue Sénac, MARSEILLE - Tél Lycée 46-87

Jean GABIN

dans un film de **Marcel CARNÉ**

LE JOUR SE LÈVE

Scénario et découpage de **Jacques PREVERT**

avec **ARLETTY** — **Jules BERRY**
Jacqueline LAURENT

RAIMU dans

Le HÉROS de la Marne

d'après l'œuvre d'**André HUGON**

avec **Albert BASSERMANN**

Germaine DERMOZ

Ed. DELMONT -- **Jacqueline POREL**
Production **André HUGON**)

MÉTROPOLITAIN

d'après le sujet original

de **R. HERBERT** et **MARET**

Mise en scène de **Maurice CAM**

avec

Albert PREJEAN - **Ginette LECLERC**
et **André BRULE** (Production **Simon BARTOFF**)

TERRE D'ANGOISSE

de **BIBAL** et **JAYET**

avec **Léon MATHOT** -- **Gabriel GABRIO**

Junie ASTOR -- **Henri ROUSSELL**

AZAIS -- **DALSACE**

LE GRAND ÉLAN

Réalisation de **Christian JAQUE**

avec **Max DEARLY** -- **CHARPIN**

Missie DINA -- **Mila PARELY**

(**GLOBUS FILM**)

DERNIERS FILMS SORTIS :

Fernandel dans **ERNEST LE REBELLE**

LA RUE SANS JOIE

avec **DITA PARLO** — **PREJEAN**

MARGUERITE DEVAL — **LINE NORO**

LES DISPARUS DE St AGIL

avec **ERIC VON STROHEIM** — **MICHEL SIMON**

ARMAND BERNARD

LA TOUR DE NESLE

avec **TANIA FEDOR** et **JEAN WEBER**